

Béatrice HIBOU (CNRS-CERI)

## **Maroc : d'un conservatisme à l'autre**

Un observateur extérieur ne peut qu'être frappé par la prégnance, dans le Maroc actuel, de certaines compréhensions et imaginaires politiques directement issus de la longue durée, et plus particulièrement de la période qui précède la colonisation. Dans le langage quotidien, le *Makhzen*<sup>416</sup> est constamment évoqué, avec ses *harkas* (ces campagnes militaires que le Sultan entreprenait au 19<sup>ème</sup> siècle pour soumettre les tribus en rébellion ou pour lever l'impôt), ses manifestations d'autorité et sa capacité à imposer ses normes<sup>417</sup>. La fiscalité, par exemple, continue à être perçue non comme un instrument économique et financier, mais comme un signe de soumission et d'obéissance, comme une amende ou une expression de la domination politique<sup>418</sup>. Les mots qui expriment la relation au pouvoir sont étonnamment

---

<sup>416</sup> Littéralement, le Makhzen est l'« entrepôt ». Jusqu'au Protectorat, il désignait la maison royale puis l'appareil d'Etat de l'Empire chérifien. Aujourd'hui, le Makhzen représente « un mode de gouvernement des hommes » (Alain Claisse), mais aussi et surtout « une manière d'être et de faire, qui habite les mots, épice les plats, fixe le cérémonial des noces, tisse les habits de circonstance et détermine le rituel de référence qui fixe la forme et le contenu de la relation entre gouvernants et gouvernés » (M. Tozy, « Les enjeux de pouvoir dans les 'champs politiques désamorçés' au Maroc » in M. Camau (dir.), *Changements politiques au Maghreb*, Paris, Editions du CNRS, 1991). Voir également R. Cherifi, *Le Makhzen politique au Maroc. Hier et aujourd'hui*, Casablanca, Afrique-Orient, 1988.

<sup>417</sup> M. Tozy, « Le Roi Commandeur des croyants » in D. Basri, A. Belhaj, M.J. Essaid, A. Laroui, A. Osman et M. Rousset (dir.), *Edification d'un Etat moderne. Le Maroc sous Hassan II*, Paris, Albin Michel, 1986, pp. 50-69 ; R. Bourqia, « The cultural legacy of power in Morocco » in R. Bourqia and S. Gilson Miller (eds.), *In the Shadow of the Sultan. Culture, Power, and Politics in Morocco*, Cambridge, Center for Middle Eastern Studies, 1999, pp. 243-258.

<sup>418</sup> A. Laroui, *Esquisses historiques*, Casablanca, Centre culturel arabe, 1992 ; B. Hibou, « Fiscal Trajectories in Morocco and Tunisia » in S. Heydemann (ed.), *Networks of Privilege in the Middle East. The Politics of Economic Reform Revisited*, New York, Palgrave MacMillan, 2004, pp. 201-222. Faddul Gharnit, vizir du 19<sup>ème</sup> siècle aimait à dire : « On doit plumer le contribuable comme le poulet, si on le laisse s'enrichir, il se rebelle », cité par A. Ben Mlih, *Structures politiques du Maroc colonial. D'un 'Etat' sultanien à un 'Etat sédimental'*, thèse pour le doctorat d'Etat en sciences politiques, Paris, Université de Paris II, miméo, p. 150.

ancrés dans le passé. La continuité historique n'est pas uniquement inscrite dans le lexique du quotidien, elle renvoie surtout à des discours construits qui permettent de décrire et de comprendre l'actualité politique, et même économique, du Maroc contemporain. Le fait que certains journalistes, certains entrepreneurs et plus largement les acteurs politiques marocains aient convoqué le concept de *harka* pour caractériser les modalités arbitraires de mise en œuvre de la « campagne d'assainissement<sup>419</sup> » montre bien que la profondeur historique des gestes et des représentations n'est ni un anachronisme, ni une lubie d'intellectuel. Elle est d'abord revendiquée par les acteurs eux-mêmes<sup>420</sup>. On pourrait multiplier les exemples de ces continuités sur la longue durée, voire la très longue durée, qui laissent souvent apparaître une vulgate, celle d'un Etat *Makhzen* – et des pratiques politiques qui vont avec – qui jouxte d'autres institutions, d'autres pratiques et d'autres comportements plus modernes mais souvent considérés comme marginaux, ou en concurrence directe avec les premières. Au Maroc, contrairement à l'Algérie et même à la Tunisie, la reconnaissance de cette longue durée n'est toutefois pas synonyme d'occultation de la période coloniale, même si l'appréhension de cette dernière demeure souvent confuse, et qu'elle opère par amalgames, par choix, en réinventant aussi cette partie de l'histoire et en la sous-estimant souvent, notamment par rapport aux pratiques politiques et culturelles du 19<sup>ème</sup> siècle. Il faut dire que les logiques du Protectorat étaient multiples et que le « legs colonial » est, pour ainsi dire, un panier dans lequel on peut choisir.

Ce travail essaie de mettre en lumière ce qui, dans les modes de gouvernement marocains actuels, ressort d'une trajectoire historique en partie façonnée par l'instauration du Protectorat français dans son interaction avec l'Empire chérifien. Occulté pendant la période nationaliste de construction de l'Etat indépendant, le travail de réinvention de la tradition et de façonnement propre à la colonisation réapparaît aujourd'hui sous un nouveau jour, grâce au développement de travaux en sciences sociales, des deux côtés de la Méditerranée, grâce aussi à l'évolution récente du Maroc, et notamment à sa libéralisation politique lente mais indéniable. La colonisation française au Maroc ne fut pas une parenthèse, mais bien au contraire, comme le rappelait Jacques Berque dès 1962, « un considérable processus

---

<sup>419</sup> La « campagne d'assainissement » a eu lieu fin 1995 et début 1996 et avait pour objet officiel de lutter contre la contrebande, le trafic de drogue, l'évasion fiscale et la corruption.

<sup>420</sup> B. Hibou, « Les enjeux de l'ouverture au Maroc : dissidence économique et contrôle politique », *Les Etudes du CERJ*, n° 15, avril 1996 ; B. Hibou et M. Tozy, « Une lecture d'anthropologie politique de la corruption au Maroc : fondement historique d'une prise de liberté avec le droit », *Revue Tiers Monde*, janvier-mars 2000, pp. 23-47.

d'*appropriation*. Entendons le mot dans les deux sens : mainmise et façonnement<sup>421</sup> ». Elle participa activement à la reformulation de l'imaginaire politique marocain, de son concept clé, le *Makhzen* et de ses modes de gouvernement spécifiques. Ce même processus d'appropriation eut lieu à l'indépendance. Car si au Maroc les continuités l'emportèrent incontestablement sur les ruptures, d'autres acteurs apparurent dans un contexte bien différent de celui de la domination coloniale, ouvrant la voie à des conditions d'exercice du pouvoir tout autre. La nouvelle situation fut principalement caractérisée par la dynamique nationale et par l'investissement des rouages de l'Etat par les Marocains jusque là tenus hors de la direction des affaires publiques, ce qui donna une nouvelle signification aux choix, aux modalités et aux mécanismes politiques.

### **Une généalogie de la « dualité » du pouvoir**

Au Maroc, l'exercice du pouvoir entremêle pouvoir bureaucratique et pouvoir politique, structures politico-administratives et structures directement liées au Palais, gouvernement et *Makhzen*. De nombreux travaux ont décrit les ressorts de ce « dédoublement »<sup>422</sup>. Je voudrais ici montrer en quoi son façonnement actuel est né de l'épisode colonial, et notamment comment l'instauration d'un appareil bureaucratique « moderne », l'extension du périmètre d'action de l'Etat et l'institutionnalisation de l'exercice du pouvoir aboutirent au dualisme que l'on connaît aujourd'hui.

#### ***Un dualisme inhérent à la colonisation tardive et à la nature de l'Etat chérifien***

Si le Protectorat est la forme qu'a prise la colonisation au Maroc, il peut également être lu comme une stratégie particulièrement réussie de la part de la monarchie marocaine face à la montée de l'impérialisme français. La formule établie par le Traité de Fès (1912) constitua en effet pour le pouvoir chérifien la meilleure formule qui pût exister pour sa préservation. La contrainte et la violence furent constamment présents, la présence militaire française réelle et les pressions financières puissantes. Cependant, du fait des contraintes

<sup>421</sup> J. Berque, *Le Maghreb entre deux guerres*, Paris, Le Seuil, 1979, p. 26 (1<sup>ère</sup> édition, 1962).

<sup>422</sup> Le travail le plus accompli sur ce sujet est celui de Mohamed Tozy dans *Monarchie et islam politique au Maroc*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999. Pour la dimension économique, B. Hibou, « Les enjeux de l'ouverture au Maroc... », art.cité ; B. Hibou et M. Tozy, « Une lecture d'anthropologie politique de la corruption au Maroc... », art.cité et « De la friture sur la ligne des réformes. La libéralisation des télécommunications au Maroc », *Critique internationale*, n° 14, janvier 2002, pp. 91-118.

internationales qui pesaient sur le Maroc, la colonisation dut aussi se baser sur une alliance de fait entre les représentants de la République et le Sultan. En instaurant un ordre bureaucratique et politique directement lié au pouvoir colonial tout en conservant la forme monarchique du pouvoir chérifien, le Protectorat institutionnalisa la dualité du système. Ceci n'était cependant pas, en 1912, une pure invention des autorités françaises. Des pratiques avaient, en quelque sorte, anticipé tout au long du 19<sup>ème</sup> siècle le principe institutionnalisé par la suite par le colonisateur français. La plus importante d'entre elles fut le régime des protections, consacré par le traité de 1856 entre le Maroc et l'Angleterre mais qui était apparu dans les faits dès 1767<sup>423</sup>. Dans la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle, ces traités se multiplièrent, et les grandes puissances européennes bénéficièrent progressivement de ces avantages, étendant les privilèges à un nombre croissant de catégories de la population marocaine ; les réseaux consulaires se constituèrent des clientèles, à travers les marchands et les caïds notamment<sup>424</sup>. Ces pratiques de distinction de la population en catégories aux droits et aux devoirs différents ouvrirent la voie à la pénétration étrangère, mais aussi au processus de juxtaposition d'institutions fonctionnant selon des modalités et des ressorts de légitimité différents.

Le dualisme était inhérent à la colonisation, du fait de l'inégalité entre protecteurs et protégés, des différences de conception (de l'économique, du politique, des relations sociales), d'habitus, de langues parlées, d'habitudes vestimentaires et alimentaires...<sup>425</sup> Cependant, le dualisme prit une forme sans doute plus affirmée et plus structurée au Maroc du fait de la spécificité de la politique suivie par le colonisateur français : le principe de base fut de conserver officiellement – et l'on pourrait même dire ostensiblement – l'Etat chérifien aux côtés des rouages de l'Etat colonial. Ce choix fut contraint, on l'a vu, en raison des traités internationaux et de la vigilance des autres puissances européennes. Mais il résulta également du caractère tardif de la colonisation. Le différentiel de temporalité avait laissé évoluer les idées coloniales en France ; les politiques suivies en Algérie, mais aussi en Tunisie, l'autre Protectorat nord-africain établi près de trente ans plus tôt (en 1881) avaient eu le temps de faire l'objet de critiques qui portèrent partiellement leur fruit. Au moment de la Conquête, les politiques français qui s'opposaient à ceux que l'on nommait alors les « marocanisants »

---

<sup>423</sup> M. Kenbib, « Protection et subversion au Maroc (1785-1912) », in J.C. Santucci (dir.), *Le Maroc actuel*, Paris, Editions du CNRS, 1992 et *Les Protégés. Contribution à l'histoire contemporaine du Maroc*, Rabat, Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de l'Université Mohamed V, 1996.

<sup>424</sup> A. Ben Mlih, *Structures politiques du Maroc colonial...*, *op.cit.*

<sup>425</sup> A. Laroui, *Esquisses historiques*, *op.cit.*, p. 165 et suiv.

surent imposer leur stratégie : il fallait conserver la façade d'Etat marocain afin, plaident-ils, de coloniser en douceur les rouages politiques et surtout sociaux du pays<sup>426</sup>. Le dualisme s'explique en outre, et l'on pourrait peut-être dire surtout, par le souci de la part des autorités coloniales de bénéficier de la légitimité du pouvoir chérifien. Ce fut la problématique centrale du Protectorat, lors de son instauration par Lyautey au début des années 1910, mais aussi, de façon plus ou moins affirmée, avec les autres Résidents généraux<sup>427</sup>. L'Etat marocain était certainement affaibli au début du siècle, mais les colonisateurs français étaient également conscients de la force paradoxale du pouvoir chérifien face aux impérialismes européens. Cette force était suggérée par la longueur et la difficulté de la « pacification » du Maroc, et par la forme que prit la résistance, un *jihad* mené au nom du pouvoir religieux du Sultan. Les directives de Lyautey en la matière étaient nettes et ne connurent aucune inflexion : il était impératif que le *Makhzen* soit préservé de toute pénétration par les institutions coloniales, dans son organisation comme dans son fonctionnement, précisément pour que le Protectorat puisse bénéficier de cette légitimité traditionnelle ; l'influence de conseillers français l'aurait définitivement altérée et aurait pu remettre en cause la colonisation française<sup>428</sup>. Dans leurs mémoires, les contrôleurs civils se souviennent des principes qui leur étaient inculqués dès leur arrivée dans l'Empire chérifien : on leur rappelait que, contrairement aux autres colonies, la métropole avait maintenu les institutions du Maroc, qui se gouvernait et s'administrait donc lui-même sous le contrôle d'une puissance européenne, la France, qui dirigeait l'armée, les finances et le développement économique<sup>429</sup>. Mais ces mêmes fonctionnaires rappellent dans leurs écrits que ce principe connut immédiatement beaucoup de défaillances et que les Marocains furent peu à peu mis à l'écart des affaires publiques. C'est dans ces conditions que le Protectorat français au Maroc put être analysé comme un « système colonial de bonne conscience<sup>430</sup> ».

Reprenant les expressions de Lyautey lui-même et de ses collaborateurs, Abdallah Laroui parle à ce propos d'une politique libérale alliée à une stratégie de « fiction d'un Etat marocain autonome<sup>431</sup> ». Ici comme ailleurs, le terme de fiction doit cependant être pris au

---

<sup>426</sup> D. Rivet, *Lyautey et l'institution du Protectorat français au Maroc, 1912-1925*, Paris, L'Harmattan, 1988, tome 1, p. 35.

<sup>427</sup> A. Ben Mlih, *Structures politiques du Maroc colonial...*, *op.cit.*

<sup>428</sup> D. Rivet, *Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation*, Paris, Hachette Littérature, 2002.

<sup>429</sup> R. Gruner, *Du Maroc traditionnel au Maroc moderne. Le contrôle civil au Maroc, 1912-1956*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1984.

<sup>430</sup> J. Berque, *Le Maghreb entre deux guerres*, *op.cit.*, p. 54.

<sup>431</sup> A. Laroui, *Histoire du Maghreb. Un essai de synthèse*, Paris, F. Maspéro, 1970.

sérieux<sup>432</sup> : par ses énoncés, la fiction n'est pas pure et simple illusion sans effets historiques, elle est une fabrication avec d'importants effets institutionnels et comportementaux ; la fiction crée quelque chose qui n'existait pas avant mais qui existe après. En tant que réalité, elle est cette zone grise entre le réel et l'irréel dont la prise en compte est indispensable pour saisir la complexité et la pluralité des manières d'être, d'agir et de comprendre la société dans laquelle tout individu est inséré, et par là même des processus d'assujettissement qu'il connaît. L'histoire et l'évolution du Protectorat l'illustrent à merveille. Daniel Rivet a montré que le dualisme correspondait aussi au choix, largement contingent, d'une forme économique de gouvernement et qu'il permit une colonisation à moindre coût, en intégrant massivement les « indigènes » dans l'armée, en administrant le pays à travers la collaboration avec des chefs locaux et, surtout, on l'a vu, en bénéficiant de la légitimité du pouvoir chérifien<sup>433</sup>. Les premières années de colonisation au Maroc correspondirent en effet à la Première Guerre mondiale, et la France ne pouvait se priver de bras. Le dualisme, fût-il « fictif » en termes d'exercice effectif de la domination, reposait sur des pratiques concrètes qui exerçaient de réels effets et qui montrèrent d'ailleurs rapidement leur effectivité. Même si, au fil du temps, l'administration coloniale ne cessa de prendre le pas sur le *Makhzen* chérifien, le Protectorat avait clairement fait le choix d'une reconnaissance de la monarchie marocaine, à la fois pleinement intégrée à l'administration coloniale et reconnue dans sa spécificité et sa légitimité propre.

### *Un dualisme travaillé*

Contrairement à ce que pouvait laisser penser les discours et les pétitions de principe des acteurs de la colonisation française au Maroc, à commencer par Lyautey, les institutions marocaines précoloniales ne furent pas laissées en l'état. Le Protectorat entreprit un travail de modelage, de transformation et de réinvention des principales institutions et pratiques chérifiennes. Le Sultan et le *Makhzen* notamment connurent, derrière les discours de respect de la tradition, un incontestable processus de « purification », de modernisation et de renforcement.

---

<sup>432</sup> Pour une synthèse des réflexions sur la fiction comme réalité, voir B. Hibou, *La Force de l'obéissance. Economie politique de la répression en Tunisie*, Paris, La Découverte, 2006, notamment pp. 18-20.

<sup>433</sup> D. Rivet, *Lyautey et l'institution du Protectorat français au Maroc...*, *op.cit.*, tome 1 ainsi que A. Ben Mlih, *Structures politiques du Maroc colonial...*, *op.cit.*



Lyautey contribua à l'instauration du dualisme en tentant d'épurer le *Makhzen* de toutes influences étrangères. Au nom de la préservation de l'identité marocaine, il ôta autant qu'il le pût les éléments européens de l'entourage du Sultan. Au contraire de ce qui avait été instauré en Tunisie, où une administration unique faisait cohabiter Français et Tunisiens, il organisa le gouvernement selon le principes de deux administrations séparées<sup>434</sup>. Il planifia la ville en séparant les quartiers européens des quartiers marocains. Il créa des écoles musulmanes ou berbères aux côtés des écoles françaises<sup>435</sup>. Il maintint les juridictions musulmanes pour les Marocains et importa les juridictions françaises pour les colons<sup>436</sup>. Ce faisant, il figea dans un premier temps un *Makhzen* qui était pourtant prêt, dès cette époque, à changer ses habitudes et il consolida le dualisme inhérent à la colonisation<sup>437</sup>.

Cependant, les pratiques concrètes du Protectorat firent qu'au fil du temps, on conserva moins le *Makhzen* de 1912 qu'on ne le réinventait. Après avoir vécu un processus d'affaiblissement et de délitement, auxquelles avaient contribué les politiques impériales expansionnistes des puissances européennes, le *Makhzen* ne disposait au début du 20<sup>ème</sup> siècle que d'une administration rudimentaire et peu compétente. Parallèlement à la mise en place des institutions coloniales traditionnelles, Lyautey et ses hommes s'attelèrent donc à un subtil travail de bureaucratisation et de modernisation des rouages internes du *Makhzen* par simplification et spécialisation<sup>438</sup> : à l'Etat colonial revenait les réformes économiques, fiscales, administratives et militaires, au *Makhzen* tout ce qui était lié au sacré et qui touchait à l'équilibre de la société. Furent ainsi supprimés dans un premier temps les viziriats des Affaires étrangères et de la Guerre, et par la suite, ceux des Domaines, des Travaux Publics et de l'Enseignement, qui revinrent dès 1913 à l'administration coloniale. Ce processus de simplification et de spécialisation ne fit qu'approfondir le dualisme naissant. Simultanément, un processus de bureaucratisation, très français, fut mis en place, avec une hiérarchisation proche de celle des ministères de la métropole : en dessous des vizirs apparurent ainsi pour la

<sup>434</sup> D. Rivet, *Lyautey et l'institution du Protectorat français au Maroc...*, *op.cit.*, tome 1.

<sup>435</sup> P. Vermeren, *La Formation des élites marocaines et tunisiennes. Des nationalistes aux islamistes, 1920-2000*, Paris, La Découverte, 2002.

<sup>436</sup> A. Ben Mlih, *Structures politiques du Maroc colonial...*, *op.cit.*

<sup>437</sup> D. Rivet, *Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation*, *op.cit.*, qui explique que Lyautey « immobilise le gouvernement marocain dans son habitus : vizirs et secrétaires restent disposés en demi-cercle, accroupis autour du premier d'entre eux, tous vêtus de blanches djellabas à capuchon. Pas de table ni de chaise. Pas de machine à écrire, ni d'innovation dans la technique gouvernementale (...) de sorte que le vieil organisme conserve sa capacité instrumentale. Ainsi le *Makhzen* se momifie. », p. 226.

<sup>438</sup> D. Rivet, *Lyautey et l'institution du Protectorat français au Maroc...*, *op.cit.*, tome 1, pp. 175-181.

première fois des directeurs, des sous-directeurs, des chefs de cabinet, des chefs de section et des secrétaires.

Cette organisation duale ne doit pas être réduite à un trompe-l'œil<sup>439</sup> : si tout était décidé à la Résidence, un conseil des vizirs fut instauré, qui discutait des mesures à prendre dans le domaine réservé du *Makhzen* ; surtout, ce dernier était tenu au courant des actions des grands services de l'Etat colonial et le Sultan était consulté, par Lyautey au moins, avant toute décision. Le Protectorat impulsa ainsi tout un travail de modernisation du *Makhzen* qui explique aussi la capacité des élites marocaines, à l'indépendance, d'intégrer les rouages de l'administration et plus largement de l'Etat colonial. Les institutions coloniales, les intérêts coloniaux, et parfois ceux de la Métropole, ainsi que les acteurs du système colonial ne cessèrent jamais de dominer et de détenir l'exercice effectif du pouvoir. Cependant, le *Makhzen* rénové fut autre chose qu'une convention. Les situations varièrent dans le temps, fonction des Résidents généraux, des conjonctures au Maroc et en Métropole, des situations internationales ou des sujets de discussion, mais le *Makhzen* ne représenta jamais la fiction à laquelle les autorités coloniales entendaient le réduire, ne serait-ce qu'en raison des modalités même d'intervention du Protectorat et des effets induits du dualisme<sup>440</sup>. En cas de difficultés, par exemple sur des choix politiques, sur des thèmes liés à la famille ou à l'esclavage, la Résidence ne manquait pas de consulter *ex ante* le Palais, et lorsqu'elle ne le fit pas, elle dût affronter des tensions et des crises graves, comme dans le cas du Dahir berbère de 1930 qui dût être remis en cause en 1934 après quatre années d'une opposition largement soutenue, si ce n'est suscitée, par le *Makhzen*. L'autonomisation croissante de Mohamed V, sa destitution et la décision de l'exiler en 1953 traduisent la marge de manœuvre grandissante du Sultan, du *Makhzen* et des élites marocaines, notamment après 1942 face à un pouvoir colonial incapable de comprendre l'évolution des choses<sup>441</sup>.

Parallèlement à cette modernisation, le *Makhzen* connut un processus de théâtralisation de ses modalités d'exercice du pouvoir<sup>442</sup>. Lyautey rehaussa le statut et le prestige du Sultan à travers les fêtes et leur mise en scène, à travers la réactivation de certains usages comme la visite régulière, au moins une fois tous les deux ans, des villes impériales, à travers les visites

<sup>439</sup> Ibid., tome 2, pp. 135-140.

<sup>440</sup> D. Rivet, *Le Maroc de Lyautey à Mohamed V. Le double visage du Protectorat*, Paris, Denoël, 1999.

<sup>441</sup> Ibid.

<sup>442</sup> D. Rivet, *Lyautey et l'institution du Protectorat français au Maroc...*, op.cit., tomes 1 et 2 ainsi que P. Rabinow, *Une France si moderne. Naissance du social, 1800-1950*, Paris, Buchet-Chastel, 2006 (version anglaise de 1989).



du Sultan dans tout le pays afin qu'il fasse bénéficier la population de sa baraka, à travers sa présence dans les cérémonies de commémoration... Il mit en avant la nature théocratique de son pouvoir, et il envisagea même l'instauration du califat exercé par le sultan du Maroc sur l'ensemble de l'Afrique du Nord, en parlant de « rétablissement » bien que celui-ci n'eut jamais existé. Cette folklorisation approfondit encore le dualisme, offrant l'image d'un *Makhzen* archaïque et exotique, à l'opposé de l'administration coloniale moderne et efficace. Même si, au départ, l'instauration du Protectorat eut comme conséquence de limiter l'exercice du pouvoir du *Makhzen*, son fonctionnement concret et le principe de la dualité, y compris dans sa dimension fictive, finirent par le renforcer. Cette évolution résulta notamment du processus, entamé et soutenu par les autorités coloniales, de monopolisation de l'autorité religieuse au détriment des ulémas et au profit du seul Sultan<sup>443</sup>.

Ce dualisme créé et sans cesse retravaillé se diffusa dans toutes les activités économiques et sociales. L'un des domaines les plus travaillé est celui de l'urbanisme<sup>444</sup>. Les conceptions politiques de Lyautey furent notamment traduites par Prost dans l'organisation spatiale de Casablanca : la ville européenne était séparée de la médina mais également des quartiers habités par l'élite marocaine ; le quartier des Habous, aujourd'hui principale attraction touristique de la capitale économique du pays, fut une invention du Protectorat. Destinée initialement à la classe moyenne indigène, il fut surtout une vitrine de la politique de respect des traditions et des mœurs des Marocains. A Rabat, les locaux administratifs et la Résidence étaient séparés du Palais du Sultan par une grande avenue. Par la suite, les tentatives de modernisation du Protectorat, notamment mises en œuvre par Ecochard après la Seconde Guerre mondiale se heurtèrent au poids des habitudes et aux intérêts des colons, de sorte qu'il en résulta la poursuite de la segmentation spatiale précédente. Mais cette politique mûrement réfléchie ne tint pas ses objectifs, et la maîtrise ainsi recherchée ne fut jamais atteinte. En témoigna l'extension rapide des bidonvilles, qui ne fit que s'accélérer.

<sup>443</sup> A. Laroui, *Les Origines sociales et culturelles du nationalisme marocain (1830-1912)*, Paris, F. Maspéro, 1977, pp. 425 et suiv.

<sup>444</sup> P. Rabinow, *Une France si moderne...*, *op.cit.* ; A. Rachik, *Ville et pouvoirs au Maroc*, Casablanca, Editions Afrique-Orient, 1995 ; F. Sefrioui, « La genèse de l'espace industriel du Grand Casablanca, 1912-1956. Une approche historique », *Revue Maroc-Europe. Histoire, Economie, Société*, n° 8, 1995, pp.131-150 ; A. Aghelni, *Le pouvoir local et l'espace urbain au Maroc*, thèse de doctorat d'Etat, Rabat, Université Mohamed V, miméo ainsi que « La planification urbaine au Maroc : rigueur normative et espace urbain fragmenté », communication au colloque « Chantiers en Sciences sociales et humaines sur le Maghreb », Hammamet, 23-25 novembre 2006 ; J.Berque, *Le Maghreb entre deux guerres*, *op.cit.* à propos de la naissance des bidonvilles.

Le dualisme se diffusa également aux modes de gouvernement économiques. Les grands travaux notamment, majoritairement financés dès 1914 par le « capital financier » de la métropole puis, surtout après la Seconde Guerre mondiale, par les finances du Protectorat, contribuèrent au renforcement de la segmentation de l'économie, que l'introduction du capitalisme colonial avait créée au Maroc<sup>445</sup>. Les lignes de chemins de fer ou les routes étaient avant tout conçues dans le cadre d'une économie impériale, au bénéfice des banquiers européens, des entrepreneurs français et des colons installés au Maroc. Quelques années plus tard, les barrages bénéficièrent avant tout aux grandes fermes des colons et à l'exportation, même si au départ, les autorités coloniales entendaient promouvoir des investissements qui fussent profitables à l'ensemble de la population, Français autant que Marocains<sup>446</sup>. Ce souci de partage ou d'association ne doit pas être seulement analysé dans les termes de la fiction précédemment évoquée. Ne serait-ce que pour des raisons de reconnaissance et de survie, la majorité des interventions coloniales, y compris celles pour lequel l'intérêt de la métropole était direct, respectait la double hiérarchie des normes et des légitimités. Les entreprises publiques créées à partir des années 1920 dans le but explicite de protéger les richesses du pays de l'avidité des intérêts étrangers autres que ceux de la métropole étaient régies par des dahirs (les décrets du sultan) et mentionnaient le droit du *Makhzen* à exploiter ces ressources<sup>447</sup>.

Tel fut le cas, par exemple, du dahir du 27 janvier 1920 créant l'Office chérifien des phosphates (OCP) qui affirmait que « la recherche et l'exploitation des phosphates seront exclusivement réservées au *Makhzen*<sup>448</sup> ». On peut interpréter la création de l'OCP, par Lyautey, comme une mesure destinée à protéger les intérêts français contre les intérêts de toutes les autres nations, à commencer par les intérêts marocains<sup>449</sup>. Mais on peut également voir cette création comme l'inauguration d'une gestion étatique au Maroc<sup>450</sup>, gestion étatique dominée dans un premier temps par les intérêts coloniaux, mais qui a pu s'ouvrir, et finalement plus rapidement qu'on aurait pu le croire, aux intérêts marocains. En outre, ces

<sup>445</sup> R. Galissot, *Le Patronat européen au Maroc (1931-1942)*, Casablanca, Eddif, 1990 (1<sup>ère</sup> édition, 1964) ; E. Collin, *L'expansion économique du Maroc moderne : structure traditionnelle et structure moderne*, Sans éditeur, 1951 ; A. Belal, *L'Investissement au Maroc (1912-1964) et ses enseignements en matière de développement économique*, Paris, La Haye, Mouton, 1968.

<sup>446</sup> J. Berque, *Le Maghreb entre deux guerres*, *op.cit.*

<sup>447</sup> Y. Sadik, *Logiques et politiques de modernisation des entreprises publiques au Maroc. Le cas de l'Office national des Chemins de fer*, thèse de doctorat en sociologie, Université Mohamed V de Rabat, 2005, chapitre 2.

<sup>448</sup> A. Midaoui, *Les entreprises publiques au Maroc et leur participation au développement*, Casablanca, Afrique Orient, 1981, p. 50.

<sup>449</sup> A. Laroui, *Histoire du Maghreb...*, *op.cit.*

<sup>450</sup> J. Berque, *Le Maghreb entre deux guerres*, *op.cit.*

interventions passaient par des dahirs : étant donné le contexte international et la surveillance des autres puissances européennes, elles devaient respecter le dualisme institutionnalisé et donc reconnaître la légitimité de l'Etat chérifien. On retrouve l'efficace de la fiction évoquée précédemment. Cette architecture a incontestablement concouru à favoriser dans un premier temps les intérêts français mais, après des conflits, des tensions et des luttes, ce dispositif de protection, fondé sur la fiction d'un Maroc autonome, dispositif qui s'avéra finalement fluide et flexible, permit que d'autres intérêts en bénéficient, et qu'il soit utilisé à d'autres fins. A l'indépendance, ce dispositif fut conservé en l'état, il contribua à l'unité du pays et au financement du développement de l'économie nationale.

### *Un dualisme mouvant, instable et perméable*

Le dualisme ne fut pas seulement le fait d'une action volontariste. Il résulta également d'éléments non prévus par les autorités coloniales : des réactions différenciées de la part des Marocains à certains faits ou à certaines décisions, des compréhensions différentes, surtout, des visions distinctes et des énonciations doubles<sup>451</sup>. Daniel Rivet montre ainsi, de façon particulièrement éclairante, comment le Protectorat fut interprété par les élites et lettrés marocains dans les termes du « quiétisme frileux dans lequel l'opinion éclairée était tenue de se cantonner<sup>452</sup> » : dans ce schéma opposant pouvoir imaginaire (*al khilâfa*) et pouvoir de fait (*mulk* ou *sulta*), le *Makhzen* et le sultan représentaient le premier, utopie promouvant la cité idéale tandis que le pouvoir colonial symbolisait le second, fondé sur la force. Ailleurs, il rappelle que les postes étaient compris différemment par les Français et les Marocains<sup>453</sup>. Le clivage par la langue était finalement moins important que celui de la perception. Pour les premiers, avoir un poste dans le gouvernement, c'était un métier qui n'engageait qu'un individu dans la machinerie bureaucratique et anonyme de l'Etat, c'était être fonctionnaire. Pour les seconds en revanche, avoir un poste dans le *Makhzen* c'était servir une famille, consolider un clan, élargir une clientèle, c'est-à-dire être titulaire d'un office, comme dans l'Ancien Régime. On commence à mieux percevoir les subtilités du « dualisme » : une stratégie coloniale certainement, mais qui se heurtait aussi aux réactions des sujets coloniaux, aux interprétations différentes des acteurs en présence, à leurs oppositions, à leurs consentements, à leurs instrumentalisation et à leurs ruses...

<sup>451</sup> D. Rivet, *Le Maroc de Lyautey à Mohamed V...*, op.cit.

<sup>452</sup> D. Rivet, *Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation*, op.cit., p. 228.

<sup>453</sup> D. Rivet, *Lyautey et l'institution du Protectorat français au Maroc...*, op.cit., tome 1.

La séquence du Protectorat met en effet en scène des acteurs qui furent tantôt en compétition et tantôt alliés, qui tantôt s'opposèrent, fuirent et contre attaquèrent, et tantôt collaborèrent et profitèrent de la présence coloniale. Le dualisme n'était pas figé, il fluctuait en fonction des rapprochements et des distanciations, de la violence ou de l'apaisement des rapports sociaux<sup>454</sup>. Il se transformait dans le temps et selon les interlocuteurs, en raison même de la nature du Protectorat, « expérience se prouvant par le mouvement<sup>455</sup> ».

Ce système dédoublé ne se cantonnait pas à l'ordre de la représentation, mais il ne segmentait pas en deux parties imperméables les lieux de l'exercice du pouvoir. L'étanchéité initiale du cloisonnement entre *Makhzen* et administration coloniale s'étiola rapidement<sup>456</sup>. De fait, les passerelles étaient nombreuses entre les deux sphères. Des acteurs pouvaient jouer ce rôle : conseillers du gouvernement chérifien, directeurs placés auprès des vizirs, administrateur français observateur dans le conseil des vizirs, avis du Sultan et des vizirs aux décisions de la Résidence... Plus décisif encore, les processus de production des textes législatifs conçus par la Résidence, et parfois par la Métropole, obligeaient à passer la barrière du *Makhzen*, puisque les textes devaient toujours être signés par le Sultan. Le brouillage des frontières entre institutions opéra également par la diffusion, de part et d'autre, des connaissances, des techniques et des rationalités ; il se fit encore par les réactions du *Makhzen* aux décisions coloniales, par l'expression des réticences ou des approbations... La séparation entre *Makhzen* chérifien et « *Makhzen* des Français » fut elle-même largement fictive : en dépit de la montée en puissance de l'administration directe, la stratégie d'alliance, de collaboration, de délégation et de contrôle fut toujours au centre des modalités concrètes du Protectorat.

La politique des égards se développa après que les premières difficultés de la pénétration française dans le Maroc atlantique furent levées. Dans leur grande majorité, les élites marocaines collaborèrent avec les autorités coloniales dès qu'elles comprirent que leur politique maintenait leur statut et renforçait leur pouvoir au sein de la société marocaine<sup>457</sup>. Il en alla de même avec les notables des campagnes qui travaillèrent rapidement avec les

<sup>454</sup> J. Berque, *Le Maghreb entre deux guerres*, op.cit. ; C.A. Julien, *Histoire de l'Afrique du Nord*, Paris, Payot, 1994 (1<sup>ère</sup> édition, 1951) ; A. Hammoudi, *Master and Disciple. The Cultural Foundations of Moroccan Authoritarianism*, The University of Chicago Press, 1997.

<sup>455</sup> D. Rivet, *Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation*, op.cit., p. 221.

<sup>456</sup> D. Rivet, *Lyautey et l'institution du Protectorat français au Maroc...*, op.cit. ; A. Ben Mlih, *Structures politiques du Maroc colonial...*, op.cit.

<sup>457</sup> D. Rivet, *Lyautey et l'institution du Protectorat français au Maroc...*, op.cit. ; A. Ben Mlih, *Structures politiques du Maroc colonial...*, op.cit. ; A. Hammoudi, *Master and Disciple...*, op.cit.

officiers coloniaux, ce qui ne les empêcha pas d'œuvrer de façon plus ambiguë lorsque, dans les années 1950, ils comprirent la force du mouvement nationaliste. Les catégories qui furent certainement les plus impliquées dans la stratégie d'alliance avec les autorités du Protectorat furent les caïds et les marabouts<sup>458</sup>. Inversement, les tensions étaient récurrentes, dans certaines régions, ou dans certains cercles intellectuels, ulémas et plus tardivement élites marocaines éduquées. Les artisans ou la population enrôlée dans les travaux forcés par les caïds associés aux autorités coloniales manifestèrent souvent leur opposition. Celle-ci était d'ailleurs historique : la conquête du Maroc fut difficile en dépit du discours sur la « pacification ». Il fallut plus de vingt-cinq ans (1907-1934) pour que la France contrôlât l'ensemble du pays, et le nombre de morts fut très important<sup>459</sup>. C'est d'ailleurs parce qu'il avait bien compris la nature de cette résistance, déjà nationaliste dans le sens que lui donne Abdallah Laroui, que Lyautey avait mis tout son poids pour que le *Makhzen* fut conservé et même renforcé<sup>460</sup>. Certains vizirs furent relevés de leurs fonctions parce qu'ils ne collaboraient pas suffisamment ou que leurs décisions n'allaient pas dans le sens voulu par la Résidence.

En signe de protestation et de refus de la situation coloniale, le futur Mohamed V porta des lunettes fumées jusqu'en 1956, lorsque le Maroc obtint son indépendance<sup>461</sup>. Il fut destitué et exilé durant deux années environ pour avoir voulu remettre en cause les fondements du Protectorat et le principe d'un dualisme coopératif qui ne s'exerçait qu'au profit de la Métropole<sup>462</sup>. L'entente avec le *Makhzen* fut en effet grande dans les années 1920, mais les relations se tendirent dans les années 1930 et se dégradèrent après la Seconde Guerre mondiale, avec la montée en puissance du mouvement nationaliste, la transformation graduelle de la posture de Mohamed V, notamment après le débarquement des Américains et son implication croissante en faveur de l'indépendance, auprès de l'Istiqlal<sup>463</sup>. L'instabilité des relations entre colonisateurs et colonisés était inhérente aux modalités d'exercice du

<sup>458</sup> R. Bidwell, *Morocco under Colonial Rule. French Administration of Tribal Areas, 1912-1956*, London, F. Cass, 1973.

<sup>459</sup> D. Rivet, *Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation*, *op.cit.*, qui, p. 219, rappelle qu'« au moins 100.000 Marocains, 20.000 troupiers de l'armée de conquête (dont la moitié d'européens) et 629 officiers français » étaient morts, en 1932, dans la conquête du Maroc.

<sup>460</sup> D. Rivet, *Le Maroc de Lyautey à Mohamed V...*, *op.cit.* et A. Laroui, *Les Origines sociales et culturelles...*, *op.cit.*

<sup>461</sup> J. Berque, *Le Maghreb entre deux guerres*, *op.cit.*, p. 382 et note 2.

<sup>462</sup> D. Rivet, *Lyautey et l'institution du Protectorat français au Maroc...*, *op.cit.*

<sup>463</sup> J. Berque, *Le Maghreb entre deux guerres*, *op.cit.* ; A. Ben Mlih, *Structures politiques du Maroc colonial...*, *op.cit.* ; D. Rivet, *Le Maroc de Lyautey à Mohamed V...*, *op.cit.*

pouvoir dans le Protectorat, fondé sur l'intérêt, par nature fluctuant, mais aussi sur la force<sup>464</sup> : travail forcé, innovation contractuelle et juridique imposée, conditions difficiles de travail, enrôlement militaire obligatoire... Cette organisation dédoublée du Protectorat suscita des réactions parce qu'elle était déséquilibrée, et complexifia le dispositif colonial ainsi que les relations au sein de la société marocaine.

Les oppositions ne concernaient pas seulement deux blocs figés et définitivement constitués, les Français et les Marocains. Les intérêts des colons, des administrateurs, des contrôleurs civils, des militaires, des Libéraux, des Prépondérants, des industriels, des agriculteurs, des employés ou des banquiers ne correspondaient pas forcément. Il en allait de même du côté marocain, entre le *Makhzen*, et même certains éléments du *Makhzen* et d'autres, les ulémas et *foqaha* (savants), les caïds, les urbains, les ruraux, les membres de zaouias, les riches marchands, les artisans, les bourgeois de Fès et des grandes villes impériales, les chefs de corporation, les *khammes* (métayers), telle ou telle tribu, les *a'yan* (notables), les *'amma* (gens de droit commun) ... La contradiction entre de tels intérêts pouvait être importante voire violente, et les comportements de survie étaient souvent les plus déterminants, n'allant pas nécessairement dans le même sens.

### ***Le dédoublement dans le Maroc contemporain***

Le Maroc a sans cesse reconduit, dans des formes certes différentes mais récurrentes, la double stratification impériale dans la période coloniale, puis la double stratification coloniale dans la période indépendante. Il y a sédimentation et le rappel des complexités du dualisme propre à la période coloniale avait précisément pour objectif de permettre la compréhension des dispositifs de reconduction, mais aussi de transformation de ce dédoublement.

A l'indépendance, les dirigeants marocains, hommes des partis politiques, et principalement de l'Istiqlal mais aussi hommes du Palais, à commencer par Mohamed V, continuèrent à adopter le discours sur la tradition qui avait été une des bases de la rhétorique de l'indépendance nationale. Mais simultanément, ils furent obnubilés par l'Etat moderne, qu'ils n'avaient jamais critiqué en tant que tel, mais bien plutôt pour sa nature étrangère, de

---

<sup>464</sup> A. Hammoudi, *Master and Disciple...*, *op.cit.*



surcroît coloniale<sup>465</sup>. Dès les premiers jours, on assista à une réappropriation du dualisme du Protectorat, mais dans un contexte qui lui donna une toute autre signification. L'Etat colonial fut investi par les Marocains, dans les administrations mais aussi dans les lieux d'habitation. Simultanément, les structures makhzénienne furent maintenues, et même renforcées comme le suggéra, dès 1956, la création par Mohamed V d'un conseil privé de la Couronne qui n'était pas intégré au gouvernement<sup>466</sup>. Le legs administratif fut direct et immédiat, avec le maintien des structures coloniales et même d'une partie des fonctionnaires français, désormais assistants ou coopérants. Parallèlement, la monarchie indépendante se construisit sur le modèle français, en adoptant une Constitution et des modalités d'intervention qui ne déparaillaient pas avec celles de l'ancienne métropole. Ces dernières furent notamment caractérisées par l'usage intensif des entreprises publiques et des offices et par un interventionnisme étatique teinté de libéralisme<sup>467</sup>. Hassan II partageait une vision de la monarchie qui se voulait traditionnelle ; son langage était d'ailleurs rempli d'expressions islamiques. Cependant, sa conception relevait davantage de la tradition des juristes français, la monarchie étant perçue comme la seule formation politique capable de protéger le peuple contre ses propres faiblesses<sup>468</sup>.

Ce dualisme permit à Mohamed V et au *Makhzen* de se différencier de la politique partisane et de contrecarrer les partis nationalistes, en premier lieu l'Istiqlal. Entre 1956 et 1960, la monarchie n'était pas vraiment établie. Les mouvements nationalistes continuaient à espérer en une évolution du Maroc vers un régime constitutionnel. Peu à peu toutefois, en arrivant à inverser la hiérarchie coloniale entre appareil bureaucratique moderne et *Makhzen*, le jeu sur les deux registres d'action et de légitimité se déroula au profit du second. Dès 1960, le Palais, et en son centre le Sultan, constituèrent le pouvoir incontestable au Maroc. Ce dualisme ne divisa plus, comme durant le Protectorat, la société marocaine en deux. Mohamed V et surtout Hassan II reconstituèrent rapidement un cadre de vie politique qui permit au pouvoir central de renouer avec les réseaux d'influence et d'intérêts locaux que le

---

<sup>465</sup> D. Rivet, *Lyautey et l'institution du Protectorat français au Maroc...*, *op.cit.*

<sup>466</sup> Sa Majesté Mohammed V, *Le Maroc à l'heure de l'indépendance*, Rabat, ministère de l'information et du tourisme, tome 1, 1955-1957.

<sup>467</sup> B. Munier, *La Banque nationale pour le développement économique et l'industrialisation du Maroc*, Paris, Edition du CNRS, 1967 ; H. El Malki, *Le Financement du développement économique au Maroc (1960-1977) : problèmes et perspectives*, Casablanca, Editions maghrébines, 1973 ; A. Midaoui, *Les entreprises publiques au Maroc...*, *op.cit.* ; Y. Sadik, *Logiques et politiques de modernisation des entreprises publiques au Maroc...*, *op.cit.*

<sup>468</sup> A. Laroui, *Le Maroc et Hassan II. Un témoignage*, Québec, Presses inter-universitaires et Casablanca, Centre culturel arabe, 2005, chapitre 2.

Protectorat avait dominé et manipulé<sup>469</sup> : la bureaucratie nouvelle, celle de l'indépendance, n'était pas coupée des intérêts locaux ; elle joua parallèlement mais aussi conjointement aux liens de fidélité et de cooptation du Palais, renforçant la position et le pouvoir de ce dernier.

Le processus de renforcement du *Makhzen*, que le Protectorat avait entamé pour des raisons stratégiques, n'a cessé de se poursuivre. Concrètement, ceci se traduit par la création et le développement de conseils et d'instances, créés par le roi et dont les membres sont nommés par lui, qui œuvrent en parallèle avec les services administratifs de l'Etat. Ces derniers ne sont cependant pas supprimés et ils remplissent un autre rôle, celui de la routine bureaucratique. En termes d'orientation et de publicité cependant, ces instances non élues prennent le pas sur les instances élues et sur l'administration, et chaque fois qu'un problème s'impose sur la place publique, dans le domaine économique, social, culturel ou politique, le roi nomme un conseil consultatif. Tout récemment encore, c'est Mohamed VI et non le gouvernement qui a décidé de créer un Conseil supérieur de la communauté marocaine à l'étranger. Alors que cette dernière s'accroît et qu'elle fournit, à travers ses remises, la première ressource en devises du pays, ce Conseil a pour ambition que les émigrés marocains « puissent contribuer à la vie politique, économique et culturelle<sup>470</sup> » du pays, préoccupations qui sont habituellement celles d'un gouvernement. Par ailleurs, depuis la fin des années 1990 et l'arrivée de l'ancienne opposition au pouvoir, ce dualisme est symbolisé par une situation étrange : la Justice, l'Intérieur, les Affaires étrangères et les Affaires islamiques échappent au gouvernement, et ces ministères que l'on qualifie désormais « de souveraineté », sont détenus par des hommes nommés directement par le roi, sans avoir été proposés par le Premier ministre.

En sus des commissions, le dédoublement se traduit depuis quelques années par la création de fonds, au poids financier et politique de plus en plus important<sup>471</sup>. On peut ainsi citer le fonds Hassan II, alimenté par une partie substantielle des recettes de privatisation, en charge des grands travaux que promeut actuellement Mohamed VI, le fonds de lutte contre les effets de la sécheresse, l'Agence de développement social qui prend en charge une part importante de la politique sociale du pays, la Fondation Mohamed V de lutte contre la

<sup>469</sup> R. Leveau, *Le Fellah marocain, défenseur du trône*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1985 (1<sup>ère</sup> édition, 1976).

<sup>470</sup> Discours du Trône, 30 juillet 2006.

<sup>471</sup> Ce que j'ai montré à propos du Fonds Hassan II dans B. Hibou et M. Tozy, « De la friture sur la ligne des réformes... », art.cité.

pauvreté, l'Agence du Nord, qui a pour objectif de développer cette région longtemps laissée en jachère par Hassan II, en rétorsion à une opposition sourde, le Fonds Mohamed V qui assure une aide aux émigrants et tente d'orienter les investissements issues de leurs remises, la Fondation royale de protection de l'environnement... On le voit, toutes ces activités ne ressortissent ni de la charité ni de l'anecdotique ; elles contribuent à une part fondamentale de l'interventionnisme économique étatique, en tout cas, à sa part la plus visible.

Ce dualisme, consciemment alimenté et renforcé par le Palais, est le reflet d'une défiance par rapport au gouvernement, d'une dissociation des intérêts de l'un et de l'autre. A travers l'institutionnalisation des commissions et des fonds, le Palais paraît adopter une approche populiste de dénigrement de la stratégie économique du gouvernement et de critique de sa bureaucratie, toutes deux jugées inefficaces. Il traduit une distanciation par rapport aux règles institutionnelles de l'Etat moderne et bureaucratique puisque les fonds ne sont pas inscrits au budget et qu'ils ne sont contrôlés ni par le Trésor, ni par le Parlement. Les conseillers royaux doublent les fonctionnaires, mais les premiers ont toujours le dessus sur les seconds, même si concrètement, ce sont ces derniers qui mettent en place les procédures administratives et qui suivent au quotidien les mesures annoncées et conceptualisées plus ou moins abstraitement par les hommes du *Makhzen*. Le Palais doit toujours paraître « bon » et le gouvernement « mauvais » dans ce dualisme au service du pouvoir central et en premier lieu du roi. Dans le concret cependant, la réalité n'est ni duale, ni figée. Les conseillers du roi peuvent être des ministres ; dans la mise en place de leurs actions, les conseils et les commissions sont toujours dépendants des services administratifs. La confrontation n'est jamais directe ni la lutte ouverte ; la coopération ne domine toutefois pas non plus, ni le consensus ou la concordance des positions entre les uns et les autres.

Ces dernières années, le dualisme s'est également traduit par une configuration politique à la fois banale et singulière. Le mouvement de décrédibilisation de l'administration et du gouvernement, jugés tous deux partisans, politisés et incompetents, s'accompagne comme dans beaucoup de pays d'une survalorisation des structures technocratiques, censées être objectives et compétentes. Ce processus global largement alimenté par la rhétorique néolibérale prend cependant au Maroc une signification particulière, liée au fait que les structures technocratiques sont toujours adossées au Palais. Aujourd'hui, on trouve des technocrates aux postes de gouverneur (autrefois laissés à l'armée puis à la police), de ministre (autrefois laissés aux politiques et aux alliés), à la tête des entreprises publiques...

On voit là réactivé un savoir-faire, qui existe depuis le 19<sup>ème</sup> siècle et qui a été renforcé par la colonisation<sup>472</sup> : le doublement des institutions par des liens personnalisés et le développement d'un système de cooptation qui vise des groupes minoritaires ou des personnes dépourvues d'ancrage tribal et incapables de mobiliser du soutien en dehors du sérail. Les technocrates d'aujourd'hui apparaissent comme les *khadim* d'hier, ces commis dont l'ambition ultime est de servir, dont le pouvoir se construit et s'entretient à l'ombre du calife. En jouant sur le registre de la dépolitisation, les technocrates semblent ainsi reformuler la dualité que le *Makhzen* a cultivée depuis l'indépendance et exprimer la volonté de distinction vis-à-vis de l'administration et du gouvernement. Ils alimentent ainsi la décrédibilisation du politique incarné par les partis, le Parlement, les élections et s'avèrent, *in fine*, ... très politiques. Ils contribuent clairement au renforcement du Palais dans la vie politique, mais aussi, ce qui est plus nouveau, dans la vie économique et financière.

Les grandes orientations sont en effet moins prises par le ministère de l'Economie, des Finances ou les ministères techniques que par les hommes du Palais disséminés partout dans les lieux stratégiques du pouvoir. Le Fonds Hassan II, la Caisse des Dépôts et de Garantie (CDG), l'Agence urbaine de Casablanca ou l'Agence du Nord sont les instances décisives des grands travaux qui caractérisent la stratégie économique de Mohamed VI<sup>473</sup>. Tous les dirigeants de ces institutions sont des hommes du *Makhzen* ou des technocrates. Ces derniers peuvent être issus de partis politiques, à l'instar de la CDG qui a recruté un certain nombre de cadres issus des mouvements de gauche à leur sortie de prison ; mais recrutés pour leur compétence et surtout pour leur intégrité, ils ont été intégrés dans une machine au service du Palais et ne peuvent que la renforcer. Au sein de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM), le patronat marocain, les hommes de confiance du Palais, hauts fonctionnaires ou gestionnaires des affaires royales, ont fait leur entrée en force en 2006 et dirigent désormais la majorité des commissions. De même, la principale politique sociale n'est pas le fait du ministère des Affaires sociales, du ministère de l'Enseignement ou de la Santé. Ce sont l'Agence de Développement Social et, surtout, l'Initiative Nationale du Développement Humain (INDH) qui coordonnent la lutte contre la pauvreté. L'une et l'autre sont des initiatives royales, et à ce titre bénéficient des soutiens financiers et politiques qui sont souvent refusés aux ministères en charge de ces domaines. Les réflexions sur l'avenir du

<sup>472</sup> M. Tozy, *Monarchie et islam politique au Maroc*, op.cit.

<sup>473</sup> Il s'agit avant tout du Port Méditerranée de Tanger, de la Marina de Casablanca et de l'aménagement de la Vallée du Bouregheb, à Rabat.

pays se passent en dehors du gouvernement<sup>474</sup> : le rapport sur le développement humain, qui a mobilisé plus de cent vingt personnes dirigées par un conseiller de Mohamed VI, Mezziane Belfkih, a été conçu et mis en place au Palais ; les personnes qui ont participé à l'élaboration des différents rapports ont fait « un travail de citoyen à la demande du roi » et non « un travail politique », proposant des scénarios et des choix possibles au roi. Dans ce contexte, le gouvernement et les partis politiques ne se sont jamais appropriés ces réflexions.

### **Les ambiguïtés de la « conservation » et de la « tradition » au Maroc**

Ce dédoublement du système donne lieu à un dédoublement du langage : la modernité est présente, et c'est en son nom que les nationalistes avaient investi l'appareil bureaucratique colonial au moment de l'indépendance. Mais simultanément, la tradition fait partie de la rhétorique obligée du pouvoir, dans sa quête de légitimité. Aucun discours, aucune intervention, aucune décision, aucune alliance n'est faite sans référence à la tradition, même si la modernité du comportement politique se réalise souvent à l'insu des acteurs eux-mêmes. Cette dialectique entre la tradition, revendiquée, et la modernité, recherchée, est le deuxième trait fondamental du legs colonial. Les historiens ont bien montré en quoi le Protectorat, notamment sous la direction de Lyautey, pouvait être analysé comme l'expression d'un « modernisme tempéré<sup>475</sup> » de la métropole. Celui-ci privilégiait au Maroc l'instauration d'un ordre conservateur et tourné vers le passé, mais il n'en demeurait pas moins moderne avec ses technologies sociales propres. C'est une autre facette de ce « double visage » du Protectorat au Maroc dont nous parle Daniel Rivet<sup>476</sup>. Il s'agit maintenant de voir en quoi et comment cet exercice conservateur d'un pouvoir qui entend moderniser la société s'est transmis dans l'ordre post-colonial.

#### ***L'idéologie de la conservation dans le Maroc précolonial***

La traditionalisation du pouvoir n'est pas propre au Protectorat. Comme l'a montré Abdallah Laroui, au Maroc, le thème et la pratique de la restauration (*ihya'*) sont inhérents au pouvoir. « Devant un fait, une institution, un projet – nous précise-t-il – on ne peut jamais être sûr s'il s'agit effectivement d'une innovation réelle qui se cache derrière un alibi

<sup>474</sup> Entretiens, Paris, février 2006 et Casablanca et Rabat, mai et octobre 2006.

<sup>475</sup> P. Rabinow, *Une France si moderne...*, *op.cit.*, p. 460.

<sup>476</sup> D. Rivet, *Le Maroc de Lyautey à Mohamed V...*, *op.cit.*

traditionaliste, ou du rétablissement de quelque chose qui est tombé en désuétude<sup>477</sup> ». Laroui parle même d'« idéologie de la conservation » à ce propos. Jusqu'au 19<sup>ème</sup> siècle, le souci du sultan était de cacher, sous couvert de respect de la tradition et de poursuite de l'œuvre de son prédécesseur, les innovations qu'il entendait mettre en œuvre. La référence permanente à la tradition, dans l'ordre du discours mais aussi dans les comportements et dans les décisions concrètes, était un moyen de légitimer l'ordre existant et de définir les contours du vivre ensemble tout autant que ceux du pouvoir central. Laroui précise ainsi que « la tradition est une valeur propagée par l'enseignement, incarnée par une caste, revendiquée par le pouvoir politique (...) Elle a pour fonction essentielle d'unifier la communauté en lui donnant un centre, un pôle de référence et, par cela même, un moyen de s'exprimer dans le refus de l'influence étrangère<sup>478</sup> ». Au-delà de la tactique de dissimulation, l'apologie de la tradition et le rejet de l'innovation de la part de l'élite *Makhzen* reflétaient également le refus de partager le pouvoir avec des hommes issus d'autres milieux sociaux<sup>479</sup>. Ceux qui étaient allés se former à l'étranger, ou qui étaient allés suivre les expériences « réformistes » en Europe ou en Egypte n'appartenaient généralement pas aux grandes familles makhzénienne ; ils n'obtenaient que des postes marginaux et n'arrivaient pas à diffuser les idées et les techniques qu'ils avaient rapportées de l'étranger.

Sous la pression grandissante de l'impérialisme européen, l'échec des tentatives de réforme, notamment sous le sultan Abdel Aziz à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, fit naître le mythe du bon vieux temps et d'un Sultan fort et indépendant. Cette tentative de re-traditionalisation de pouvoir se développa sous le Protectorat. La résistance à la pénétration européenne se réalisa par « utopie rétroactive<sup>480</sup> » en instituant un modèle de *Makhzen* idéal, celui du Moulay Hassan. C'est ce *Makhzen* qui resta en arrière-plan de la résistance à la colonisation française, jusqu'à l'indépendance. La défense du pays coïncida alors avec le maintien des institutions traditionnelles. Le Protectorat devait trouver là avec l'« Ancien Maroc » un point de convergence tout à fait opératoire.

<sup>477</sup> A. Laroui, *Les Origines sociales et culturelles...*, *op.cit.*, p. 68.

<sup>478</sup> *Ibid.*, p.227 et 230.

<sup>479</sup> A. Ben Mlih, *Structures politiques du Maroc colonial...*, *op.cit.*

<sup>480</sup> D. Rivet, *Lyautey et l'institution du Protectorat français au Maroc...*, *op.cit.*, tome 1, p.102.



### *La tradition, principe ambigu et instrumental du Protectorat*

En effet, l'idée fondatrice du Protectorat est de préserver ce que l'on croit percevoir d'un système politique et social reconstitué. Pour reprendre les expressions alors en cours, il s'agissait de « restaurer le prestige du sultan » et du *Makhzen* dans sa forme antérieure, pour ainsi dire « pure », non altérée par l'« anarchie » grandissante et le « désordre » des « tribus »<sup>481</sup>. Au début de 20<sup>ème</sup> siècle, les travaux issus des missions scientifiques liées aux intérêts coloniaux orientent le regard et la compréhension du Maroc<sup>482</sup>. La situation marocaine que les acteurs de la pénétration française doivent affronter est caractérisée, selon eux, par la force des tribus, par la diffusion de l'anarchie sur une partie toujours plus importante du territoire, par la menace sur la monarchie alaouite et le caractère fictif de son pouvoir, par l'opposition atavique du Berbère à l'encontre de l'Etat et de la domination politique arabe...<sup>483</sup> Le Protectorat a pour mission de rétablir l'ordre et, par là même, l'autorité de l'Etat et d'unifier l'empire. D'ailleurs, si l'on reprend les explications de l'époque, la « pacification » n'est pas une conquête militaire, mais une opération de police exercée au nom du *Makhzen*<sup>484</sup>.

Véritable architecte du Protectorat au Maroc, Lyautey entendait « protéger la hiérarchie sociale, et les structures qui lui étaient associées, des turbulences imminentes<sup>485</sup> ». C'est ainsi que les autorités coloniales accordèrent une grande importance aux symboles de stabilité et qu'ils firent de la représentation un ingrédient fondamental de son exercice. Le Protectorat apparaît comme un processus d'identification et de consolidation des formes et pratiques sociales qui auraient antérieurement existé au Maroc : les autorités coloniales gelèrent pour ainsi dire des formes d'organisation, à l'instar de ce qu'ils croyaient être les corporations d'artisans ou les organisations tribales des paysans et des pasteurs ; elles cherchèrent à préserver la propriété foncière individuelle, les terres collectives des tribus ainsi que les souks, parfois en s'affrontant directement aux intérêts économiques des colons. Il s'agissait alors, selon le vocabulaire alors en cours, de ne « froisser aucune tradition », de ne

<sup>481</sup> A. Ben Mlih, *Structures politiques du Maroc colonial...*, op.cit. ; D. Rivet, *Lyautey et l'institution du Protectorat français au Maroc...*, op.cit.

<sup>482</sup> E. Burke III, *Prelude to Protectorate in Morocco. Precolonial Protest and Resistance, 1860-1912*, Chicago, The University of Chicago Press, 1976 ; A. Ben Mlih, *Structures politiques du Maroc colonial...*, op.cit. ; A. Hammoudi, *Master and Disciple...*, op.cit.

<sup>483</sup> J. Berque, *Le Maghreb entre deux guerres*, op.cit. ; D. Rivet, *Lyautey et l'institution du Protectorat français au Maroc...*, op.cit., tome 1 ; A. Ben Mlih, *Structures politiques du Maroc colonial...*, op.cit.

<sup>484</sup> D. Rivet, *Lyautey et l'institution du Protectorat français au Maroc...*, op.cit., tome 2, pp. 50 et suiv.

<sup>485</sup> P. Rabinow, *Une France si moderne...*, op.cit., p. 454.

changer aucune habitude mais d'introduire de nouvelles techniques, modernes, susceptibles d'« éveiller les énergies assoupies » sans porter atteinte aux formes sociales.

Pour respecter la diversité de la population, le Protectorat ne procéda par exemple pas par unification administrative. Au contraire, toute la politique coloniale entendait conserver les institutions locales pour s'en servir, s'allier d'une part, avec les élites citadines qu'il fallait considérer dans l'optique de la modernisation, mais d'autre part aussi avec les petits notables et les grands caïds dans la volonté explicite de reproduire le « vieux Maroc ». Les autorités coloniales adoptèrent une politique musulmane profondément conservatrice, dont l'objectif était de montrer que les Marocains étaient chez eux et que leur intégrité religieuse était entièrement préservée<sup>486</sup> : elles interdirent l'entrée des Européens dans les mosquées ; elles empêchèrent que des Marocains détiennent des débits de boisson ; elles limitèrent les activités des missionnaires chrétiens ; elles promurent une interprétation de la loi musulmane qui respectait les usages en vigueur ; elles s'abstinrent d'intervenir dans la législation sur la famille et sur l'esclavage. La politique des égards mentionnée précédemment fut elle aussi profondément conservatrice : il s'agissait avant tout de respecter les catégories et les hiérarchies de la société marocaine du 19<sup>ème</sup> siècle, en réhabilitant des pratiques et des coutumes et en faisant de la surenchère conservatrice avec les Marocains. C'était à l'évidence une politique d'accommodement, qui permettait aux autorités coloniales d'approcher l'élite marocaine<sup>487</sup>. C'est elle, et elle seule, qui bénéficia ainsi de la politique de formation développée sous le Protectorat y compris après 1945, et dont l'objectif affiché était de bénéficier spécifiquement aux enfants des notables et des élites *Makhzen*<sup>488</sup>. Enfin, l'idéologie conservatrice du Protectorat se traduisit par la réinvention du califat, c'est-à-dire d'un système qui lie pouvoir politique et pouvoir religieux. « Descendant direct du Prophète », le Sultan était censé exercer une forme de « principat religieux et politique<sup>489</sup> ». C'est au nom de ce principe que le Protectorat réinterpréta le droit musulman dans le sens d'une monopolisation de la production de la norme juridique par le *Makhzen*. Face aux critiques de la Métropole et de certains cercles coloniaux, la nature théocratique du pouvoir chérifien permettait aussi à la Résidence de justifier la frilosité de ses actions réformatrices.

<sup>486</sup> D. Rivet, *Lyautey et l'institution du Protectorat français au Maroc...*, *op.cit.*, tome 2, p. 125.

<sup>487</sup> *Ibid.*, p. 126.

<sup>488</sup> P. Vermeren, *La Formation des élites marocaines et tunisiennes...*, *op.cit.* qui rappelle qu'à l'indépendance, 1% de Musulmans seulement étaient scolarisés et qu'il s'agissait toujours d'enfants de notables.

<sup>489</sup> Expressions de Lyautey, citées par D. Rivet, *Lyautey et l'institution du Protectorat français au Maroc...*, *op.cit.*, tome 2, p. 131.

Cette politique profondément conservatrice résulte de la rencontre de deux hommes de tradition, le maréchal Lyautey et le sultan Moulay Youssef<sup>490</sup>. Le conservatisme et l'attachement à la monarchie de Lyautey sont désormais bien connus, de même que l'influence des idées de Maurras et sa conception de la modernisation, nécessairement « modérée » et devant s'exercer « par le haut »<sup>491</sup>. Mais au-delà des hommes, tout un contexte politique français explique la poursuite, après le départ de Lyautey, du travail de traditionalisation entrepris par le Protectorat, et sa convergence avec l'idéologie de la conservation des élites marocaines. La France restait à l'époque partagée entre une modernité républicaine et une culture monarchiste conservatrice. Au moment de la conquête du Maroc et de l'instauration du Protectorat, la lutte entre monarchistes et républicains, entre religieux et laïcs n'était pas encore une histoire passée. La colonisation s'en ressentit : le Maroc hérita d'une partie des monarchistes, à commencer par Lyautey. Cette empathie monarchiste entre la France colonisatrice et l'empire chérifien fut certainement conjoncturelle mais elle n'en fut pas moins déterminante : en 1881, l'instauration du Protectorat en Tunisie ne provoqua pas cette montée du traditionalisme monarchique, et quelques années plus tard la politique coloniale aurait certainement été toute autre. Le sultan et le *Makhzen* n'auraient sans doute pas été compris et réinventés aussi systématiquement à partir de la conception française de la monarchie<sup>492</sup>. Lyautey, royaliste de cœur, ne parlait d'ailleurs jamais de « la République » au Maroc, et ne se référait qu'à « la France ». Le principe d'ordre qu'il promut au Maroc était largement inspiré du catholicisme monarchique qui exerçait encore un impact important sur la société politique française.

### ***Le changement malgré tout***

Le discours sur la tradition des autorités coloniales et les pratiques qu'ils mirent en œuvre dans ce contexte ne doivent évidemment pas être compris comme l'expression d'une idéologie conservatrice : ils permettaient avant tout de soutenir une stratégie, et Lyautey ne sous-estimait pas les changements sociaux au Maroc. Mais le conservatisme permettait d'obtenir la collaboration des élites. Lyautey disait ainsi ouvertement : « le *Makhzen* fortuné, les chefs héréditaires et les pachas forment autour de lui [le sultan] comme une couronne

<sup>490</sup> D. Rivet, *Lyautey et l'institution du Protectorat français au Maroc...*, *op.cit.*, tome 1.

<sup>491</sup> J. Dresch, « Lyautey » in *Techniciens de la colonisation*, Paris, PUF, 1946 ; R. Le Tourneau, *Fès avant le Protectorat. Etude économique et sociale d'une ville de l'Occident musulman*, Casablanca, SMLE, 1949 ; C.A. Julien, *Histoire de l'Afrique du Nord*, Paris, Payot, 1994 (1<sup>ère</sup> édition, 1951) ; P. Rabinow, *Une France si moderne...*, *op.cit.* ; D. Rivet, *Lyautey et l'institution du Protectorat français au Maroc...*, *op.cit.*

<sup>492</sup> D. Rivet, *Lyautey et l'institution du Protectorat français au Maroc...*, *op.cit.*, tome 2, p. 132.

éclatante de bijoux précieux, et vous savez avec quel soin je m'attacherai toujours, ainsi que ceux qui collaborent avec moi, à ce que les rangs et les hiérarchies soient conservés et respectés, à ce que les gens et les choses restent à leur place ancienne, à ce que ceux qui sont les chefs naturels commandent, et à ce que les autres obéissent<sup>493</sup> ». Les « chefs naturels », caïds dont la puissance était consolidée par la présence coloniale, ne pouvaient que se réjouir de cette conception du pouvoir. La politique du *Makhzen* convergeait également avec celle du Protectorat. Ce dernier s'évertuait à reconstituer les apparences du pouvoir du Sultan et son intégrité religieuse ; simultanément, les légistes du Palais et les ulémas de la Qaraouine participaient eux aussi au processus de réinvention d'un *Makhzen* « traditionnel », faisant fi de la pluralité des traditions, des conflits d'interprétations, de la complexité historique de l'autorité du Sultan, de la concurrence des ulémas, de l'existence d'oppositions et notamment de demandes répétées de réformes administratives et institutionnelles<sup>494</sup>. Que le *Makhzen* idéal du Protectorat corresponde à celui que l'élite marocaine avait pris comme référence pour tenter de résister à la pénétration française et pour guider son opposition à la colonisation ne saurait être un hasard. Le règne de Moulay Hassan (ou Hassan I) devint ainsi la référence absolue pour les services de la Résidence qui entendaient recréer les fêtes et les usages de l'époque en puisant dans les archives et dans les souvenirs des personnages les plus âgés du *Makhzen*.

Le *statu quo* promu par la Résidence ne pouvait cependant résumer l'ensemble des pratiques coloniales. Les transformations administratives et institutionnelles inhérentes à la colonisation furent ainsi soutenues par cette partie de l'élite qui avait en son temps tenté en vain d'introduire des réformes. Le romantisme pro-berbère exerçait aussi un contre-pouvoir à l'extension du *Makhzen* pourtant promue politique officielle du Protectorat et aboutit à la promulgation du dahir berbère, véritable révolution juridique, et ressentie comme telle par le *Makhzen*<sup>495</sup>. Les historiens ont depuis longtemps montré que le travail de réinvention de la tradition était innovation<sup>496</sup>. Dans le contexte bien particulier de la colonisation, la politique de re-traditionalisation et de conservation aboutit souvent à de la modernisation, du moins à d'importantes mutations. D'une part, les colonies constituèrent de véritables laboratoires dans

<sup>493</sup> Lyautey, cité par A. Ben Mlih, *Structures politiques du Maroc colonial...*, *op.cit.*, p. 184.

<sup>494</sup> A. Laroui, *Les Origines sociales et culturelles...*, *op.cit.*, p.430 et suiv.

<sup>495</sup> D. Rivet, *Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation*, *op.cit.* ; J. Berque, *Le Maghreb entre deux guerres*, *op.cit.* ; C.A. Julien, *L'histoire de l'Afrique du Nord*, *op.cit.*

<sup>496</sup> E. Hosbawm et T. Ranger, *The Invention of Tradition*, Cambridge University Press, 1983.

beaucoup de domaines, notamment en matière de préservation du patrimoine naturel<sup>497</sup>, d'urbanisme<sup>498</sup>, de réforme judiciaire<sup>499</sup>, de législation économique... Ces territoires aux modes de gouvernement plus coercitifs et moins libéraux que ceux de la métropole, permettaient en effet des avancées techniques que les contraintes institutionnelles et parfois démocratiques n'autorisaient souvent pas dans la République. En outre, le saint-simonisme était puissant à l'époque, particulièrement dans les colonies. Il inspirait une partie des politiques coloniales, notamment celles issues de courant associationniste, et entendait améliorer le sort des indigènes par la modernisation de leur mode de vie<sup>500</sup>. Au Maroc aussi, cette politique fut présente aux côtés de la politique de re-traditionalisation.

D'autre part, la politique de conservation propre à la gestion des territoires colonisés induisit un processus de modernisation paradoxal. Toutes les mesures conservatrices destinées à rehausser le prestige du *Makhzen* oeuvraient aussi dans le sens d'une légitimation des innovations matérielles de la colonisation. Moulay Youssef fut ainsi un acteur légitimateur actif de la modernisation du Maroc, à travers ses visites des manifestations organisées par l'administration coloniale ou l'inauguration des principaux travaux publics et des réalisations sociales du Protectorat (routes, chemin de fer, écoles, hôpitaux, fermes)<sup>501</sup>. Ce processus eut lieu dès le début de l'occupation française, avec la visite de l'exposition de Casablanca en 1915, de celle de la foire de Fès en 1916 ou de l'inauguration de route bitumée entre Fès et côte atlantique en 1917.

En dehors du cercle étroit du *Makhzen*, dans les provinces et les campagnes, on assista à la même évolution ambivalente. Le discours conservateur à propos des tribus, par exemple, n'empêcha pas le Protectorat d'œuvrer de façon tout à fait systématique et innovante dans les régions : la pénétration de l'Etat, à travers l'administration et les représentants des services coloniaux, fut une réalité aussi dans ces régions éloignées, et l'autonomie des tribus devint un mythe. Les nouveaux rapports économiques transformèrent les relations sociales, notamment du fait des migrations et de l'apparition de nouvelles formes de travail<sup>502</sup>. Avant comme

<sup>497</sup> A. Selmi, communication à la journée d'étude « Continuités du colonial », organisé par J.F. Bayart et R. Bertrand, Paris, CERI, 9 novembre 2006.

<sup>498</sup> P. Rabinow, *Une France si moderne...*, *op.cit.* ; A. Abdelghani, « La planification urbaine au Maroc... », art.cité.

<sup>499</sup> A. Ben Mlih, *Structures politiques du Maroc colonial...*, *op.cit.*, p. 227.

<sup>500</sup> E. Temime, *Un Rêve méditerranéen : des saint-simoniens aux intellectuels des années trente (1832-1962)*, Paris, Actes Sud, 2002.

<sup>501</sup> D. Rivet, *Lyautéy et l'institution du Protectorat français au Maroc...*, *op.cit.*, tome 2, p. 139.

<sup>502</sup> A. Ben Mlih, *Structures politiques du Maroc colonial...*, *op.cit.*

pendant la colonisation, les notables furent les relais indispensables du pouvoir. Mais les notables du Protectorat n'étaient pas simplement les notables d'antan armés des moyens de la bureaucratie coloniale<sup>503</sup>. Leurs relations avec leur lignage s'étaient étirées, et ils assuraient leur prééminence par d'autres moyens, l'accès à l'administration coloniale, bien sûr, mais aussi la détention de biens importés et la participation à cette nouvelle économie naissante.

### *L'indépendance sans changement radical*

Les premières années d'indépendance virent se développer une sourde concurrence entre les mouvements nationalistes et le Palais, autour précisément des réformes à entreprendre et de la rupture avec les pratiques en vigueur sous le Protectorat. Le Palais opta rapidement pour un retour au passé, du moins dans sa rhétorique de légitimation, tandis que la plupart des nationalistes s'identifièrent à la modernité, qui restait malgré tout francisante et issue de la société coloniale<sup>504</sup>. Cependant, en opposition à beaucoup d'autres nationalismes, le mouvement national au Maroc ne privilégia pas la stratégie de la rupture et de la table rase : au contraire, il s'affirma comme « consolidation du passé sur le présent<sup>505</sup> ». Il adopta un rapport à la réforme très particulier, qui relevait plutôt de l'ordre de la réparation et de la modification des formes. Les nationalistes se battirent pour se réapproprier différemment le passé que le pouvoir colonial avait lui-même revendiqué, en en proposant une interprétation plus libérale susceptible de justifier des réformes démocratiques<sup>506</sup>. Entre 1956 et 1959, le flou régna, sans que l'on sache avec certitude quelle position gagnerait. Mais le mouvement national respecta toujours Mohamed V qui, malgré son respect des traditions et son éducation conservatrice, avait toujours su faire des gestes d'ouverture et promouvoir, de ce fait, la modernité. Par exemple, la publicité qu'il fit à la formation moderne et française qu'il donna au prince héritier et, surtout, aux études de sa fille aînée – qui sortait sans voile et soutenait l'éducation des filles – lui attira la sympathie des nationalistes<sup>507</sup>. Ces derniers finirent par se rallier en grande partie à lui.

<sup>503</sup> A. Hammoudi, *Master and Disciple...*, op.cit., pp. 120 et suiv.

<sup>504</sup> J. Berque, *Le Maghreb entre deux guerres*, op.cit., p. 311.

<sup>505</sup> A. Laroui, *Les Origines sociales et culturelles...*, op.cit., p.436

<sup>506</sup> A. Hammoudi, "The reinvention of Dar al-mulk: the Moroccan political system and its legitimation" in R. Bourqia and S. Gilson Miller (eds.), *In the Shadow of the Sultan...*, op.cit.

<sup>507</sup> A. Laroui, *Le Maroc et Hassan II...*, op.cit. ; D. Rivet, *Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation*, op.cit.



Parallèlement à ce processus de légitimation, Mohamed V puis Hassan II arrivèrent à accroître le rôle du Palais dans les régions en jouant sur le discrédit des chefs régionaux et des confréries qui avaient contribué à la destitution du sultan en 1953. Par un retournement rapide et clairvoyant de politique, ils entreprirent également de mener une politique d'alliance avec les notables régionaux, ceux-là mêmes qui, durant la colonisation, avaient collaboré avec le Protectorat<sup>508</sup>. En 1960 surtout, devant l'instabilité et les difficultés des gouvernements successifs, le Souverain prit directement les rênes du pays en dirigeant le conseil de gouvernement. Le Prince héritier en fut nommé vice-président. Ce fut un tournant décisif pour le retour à une politique de re-traditionalisation, accélérée par la mort subite de Mohamed V, et la montée sur le trône de Hassan II<sup>509</sup>. Comme au 19<sup>ème</sup> siècle et après quelques années de transition, le nationalisme marocain apparaît ainsi comme un « projet conçu par l'ancienne structure pour se perpétuer<sup>510</sup> » : au terme de la lutte pour l'indépendance, le *Makhzen*, et le Sultan en premier lieu, se trouvèrent renforcés.

Le système du Protectorat fut reconduit et complexifié : des dispositifs furent mis en place pour asseoir les conditions d'une administration forte et d'un droit qui n'avait rien de traditionnel mais simultanément, les références du discours étaient nettement conservatrices. La résurgence du passé apparut au niveau officiel dès 1960 par re-nationalisation du nationalisme<sup>511</sup>. Puis en 1961, Hassan II demanda l'investiture des ulémas pour marquer la continuité, opérant une réhabilitation de la *bay'a* tout en évacuant sa dimension contractuelle et en imposant à tous la posture de sujétion<sup>512</sup>. A partir de là, le *Makhzen* entreprit un subtil travail de traditionalisation de l'exercice du pouvoir, faisant appel à des techniques modernes de coercition, de bureaucratisation, de développement<sup>513</sup>. Le Palais mobilisa d'abord des moyens modernes, journaux, radios, intellectuels, pour rappeler, d'une façon qui peut paraître anachronique, l'origine chérifienne de la dynastie alaouite, c'est-à-dire sa filiation directe au Prophète. Surtout, Hassan II procéda par voie juridique. Il fit le choix d'une Constitution

<sup>508</sup> R. Leveau, *Le Fellah marocain...*, *op.cit.*

<sup>509</sup> A. Laroui, *Le Maroc et Hassan II...*, *op.cit.*, chapitre 3.

<sup>510</sup> A. Laroui, *Esquisses historiques*, *op.cit.*, p. 143.

<sup>511</sup> Voir l'introduction de A. Laroui, *Les Origines sociales et culturelles...*, *op.cit.*

<sup>512</sup> M. Tozy, *Monarchie et islam politique au Maroc*, *op.cit.*, pp. 77-81.

<sup>513</sup> R. Leveau, *Le Fellah marocain...*, *op.cit.* ; J. Waterbury, *Le Commandeur des croyants. La monarchie marocaine et son élite*, Paris, PUF, 1975 (édition anglaise, 1970).

octroyée au nom de la tradition politique, en totale rupture avec la tradition califienne qu'il revendiquait pourtant<sup>514</sup>.

Clifford Geertz a analysé l'activisme de la tradition, en mettant en avant la rencontre entre culture politique islamique et administration coloniale indirecte<sup>515</sup>. Ce travail passe aussi par toute une série de décisions sociales, à l'instar des habitudes vestimentaires, de l'étiquette, et notamment de la cérémonie du baisemain<sup>516</sup>. Un des exemples des plus anecdotiques mais aussi des plus éclairants est le discours qu'Hassan II prononça sur les vertus de l'esthétique marocaine traditionnelle. En à peine quelques années, le panorama architectural du Maroc changea, pour « retrouver » les fenêtres en arc chevauchées de tuiles vertes que le Protectorat avait réhabilitées au nom du Maroc éternel<sup>517</sup>. La représentation actuelle du pouvoir est élaborée en faisant référence au discours historique<sup>518</sup> : il met en évidence le pouvoir du sultan, sa baraka et son statut de commandeur des croyants... ; l'activité politique ne peut être de l'ordre de la négociation entre partis politiques et Palais ; elle doit respecter les principes de la consultation (*choura*), « selon la tradition » et l'étiquette. Avec Mohamed V, le discours de sainteté avait été ajouté aux discours réélaborés sous le Protectorat, pour légitimer son action, symbole de nationalisme et de baraka, et pour asseoir le nouveau pouvoir par rapport à ses concurrents séculiers.

Ces processus multiples de re-traditionalisation n'empêchent pas d'importantes mutations de se réaliser, comme le suggère le rôle croissant du Parlement malgré la primauté du Palais, la modernisation des règles et des statuts sociaux, à l'instar de la réforme de la *Moudawana* (code de la famille) en 2004 ou la politisation et la diversification, même timide, de la vie politique depuis le milieu des années 1990<sup>519</sup>. Le respect de la tradition reste toutefois le discours structurant et la forme politiquement légitime et acceptable du politique au Maroc.

<sup>514</sup> A. Agnouche, *Contribution à l'étude des stratégies de légitimation du pouvoir autour de l'institution califienne*, thèse d'Etat, Casablanca, Faculté des sciences juridiques et économiques, 1986 ; M. Tozy, *Monarchie et islam politique au Maroc*, op.cit.

<sup>515</sup> C. Geertz, *Islam Observed. Religious Development in Morocco and Indonesia*, New Haven Yale University Press, 1968.

<sup>516</sup> M. Tozy, « Le Roi Commandeur des croyants », art.cité et *Monarchie et islam politique au Maroc*, op.cit.

<sup>517</sup> M. Tozy, « Le Roi Commandeur des croyants », art.cité, p. 63 et note 60.

<sup>518</sup> R. Bourqia, « The cultural legacy of power in Morocco », art.cité ; M. Tozy, *Monarchie et islam politique au Maroc*, op.cit.

<sup>519</sup> M. Bennani-Chraïbi, M. Catusse et J.C. Santucci (dir.), *Scènes et coulisses de l'élection au Maroc. Les législatives de 2002*, Paris, Karthala, 2004 ; M. Catusse, *L'entrée en politique des entrepreneurs au Maroc : libéralisme et réforme de l'ordre politique*, thèse de doctorat, Université d'Aix-Marseille III, Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence, 1998-1999.

### *La réforme, révélateur de la rhétorique conservatrice du pouvoir*

Depuis le 19<sup>ème</sup> siècle, le discours sur les réformes est révélateur de ces changements mis en œuvre sous couvert de conservatisme, révélateur du balancement entre tradition et innovation. En ce domaine, le Protectorat se trouva immédiatement en harmonie avec le pouvoir chérifien qu'il venait de soumettre. Pour les uns comme pour les autres, la réforme se concevait comme un changement dans la continuité. La réforme ne pouvait être conçue, par les cercles du *Makhzen*, que dans les termes de l'« idéologie de la conservation », mais simultanément son objectif était incontestablement un auto-renforcement<sup>520</sup>. Les élites marocaines comprenaient les réformes comme un moyen de retrouver un âge d'or et de consolider l'Etat chérifien. Le Protectorat, quant à lui, était perçu comme une réforme, tant de la part des autorités coloniales que du *Makhzen* et de cette partie de l'élite qui avait accepté le fait colonial. La réforme constituait même la pierre angulaire de l'action coloniale et, tout comme dans le traité de la Marsa (1883), les réformes étaient inscrites dans le traité de Fès qui instaurait le Protectorat<sup>521</sup>. On a même pu parler d'« idéologie des réformes » pour le caractériser<sup>522</sup>. Ces réformes coloniales étaient différentes de celles conçues et promues par les élites marocaines puisqu'elles impliquaient un changement des réalités juridico-politiques et des comportements du Sultan. Cependant, la conception des réformes promue par la Résidence était elle-même fort teintée de conservatisme. Et Lyautey l'assumait : « Loin de barrer la route au progrès – disait-il – la tradition lui fournit un cadre, un support : elle l'aide à se réaliser sans choc (...). Plus on aime le neuf, plus il faut se soucier de garder intact et fort le legs passé qui va permettre au neuf de s'établir et de lui donner le temps de trouver sa forme<sup>523</sup> ». Autrement dit, la réforme était entendue comme une mise en ordre, une normalisation<sup>524</sup>. Non seulement les réformes étaient conçues dans le cadre d'une re-formalisation plus que d'un changement catégorique, mais quand réformes il y eut, elle furent présentées sous l'argument de la tradition<sup>525</sup>. On l'a vu à propos de la religion ou de la politique des notables : pour les autorités coloniales comme auparavant pour le *Makhzen*,

<sup>520</sup> A. Laroui, *Les Origines sociales et culturelles...*, *op.cit.*

<sup>521</sup> C.A. Julien, *Histoire de l'Afrique du Nord*, *op.cit.* ; J. Berque, *Le Maghreb entre deux guerres*, *op.cit.* ; E. Burke III, *Prelude to Protectorate in Morocco...*, *op.cit.*

<sup>522</sup> A. Ben Mlih, *Structures politiques du Maroc colonial...*, *op.cit.*, p. 199 et suiv.

<sup>523</sup> Lyautey, cité par A. Ben Mlih, *Structures politiques du Maroc colonial...*, *op.cit.*, p. 184

<sup>524</sup> J. Berque, *Le Maghreb entre deux guerres*, *op.cit.*, p.68

<sup>525</sup> A. Ben Mlih, *Structures politiques du Maroc colonial...*, *op.cit.*

« l'appel au passé, quand il ne bloque pas la dynamique sociale, sert, dans la majorité des cas, à faire adopter les nouveautés sous des marques d'emprunt<sup>526</sup> ».

De l'indépendance aux années 1980, la thématique des réformes s'est faite plus discrète sous l'effet du travail de re-traditionalisation entrepris par Hassan II et de construction de l'Etat national indépendant. Les conséquences de l'affaire du Sahara, la crise économique, les programmes d'ajustement structurel et le vent des réformes économiques ont fait réapparaître le thème des réformes sous l'effet notamment de la contrainte extérieure, et en particulier des pressions de la Banque mondiale. Mais la conception du pouvoir reste profondément traditionaliste, les réformes continuant à être comprises comme une maîtrise conservatrice des changements. Aujourd'hui encore, des acteurs importants du champ politique et économique marocain peuvent affirmer que la réforme est « un dénominateur commun, le compromis historique momentanément constitué entre les traditionalistes et les modernisateurs » ou « l'ensemble des concessions à faire et des transformations à entreprendre pour perpétuer la mainmise du système, enfin..., vous comprenez..., du Palais et en fin de compte du monarque<sup>527</sup> ».

On est donc face à un réformisme de conservation et de restauration, comme l'illustre l'extrême facilité avec laquelle le *Makhzen*, en tant que dispositif intellectuel, intègre toutes les transformations, toutes les réformes, toutes les contraintes<sup>528</sup>. Ainsi, la libéralisation politique qu'a connue le Maroc à partir du milieu des années 1990 et qui a abouti, en 1997, à l'arrivée de l'opposition au « pouvoir », n'est pas fondamentalement un processus induit par les partis politiques. C'est le *Makhzen* qui, conscient des tensions intérieures et des pressions extérieures, conscient aussi de sa force et de sa capacité de maîtrise, a imposé, au sortir d'élections incertaines, l'alternance. Il ne fait pas de doute que la dynamique propre des élections et la libéralisation politique ont entraîné des « transformations en pointillé » du champ politique qui ne peuvent être négligées et un accroissement des marges de manoeuvre ; cependant, la monarchie continue à contrôler en grande partie une classe politique qui se doit d'être adoubée par le Palais<sup>529</sup>. La modernisation de la vie politique, avec un rôle croissant accordé aux différenciations et aux partis politiques, s'est faite au nom de la tradition : la

<sup>526</sup> A. Laroui, *Esquisses historiques*, op.cit., p. 173.

<sup>527</sup> Entretiens, Casablanca, Rabat, mai et octobre 2006.

<sup>528</sup> M. Tozy, *Monarchie et islam politique au Maroc*, op.cit.

<sup>529</sup> M. Bennani-Chraïbi, M. Catusse et J.C. Santucci (dir.), *Scènes et coulisses de l'élection au Maroc...*, op.cit : l'expression entre guillemets est de M. Bennani-Chraïbi, « Introduction », p. 51 ; voir également M. Catusse, « 'Les coups de force' de la représentation », pp. 69-104.

primauté du Roi demeure, elle est même renforcée par ce revirement de stratégie. Quant aux réformes économiques, leur avocat principal est le Palais. Les syndicats, le patronat et surtout l'administration apparaissent, dans les discours, comme les freins les plus importants à la modernisation de l'économie, même si la réalité est fort différente. La rhétorique sur la « modernité économique » est portée par les hommes du *Makhzen*, ceux là mêmes qui sont censés être les protecteurs du système traditionnel.

Cette fonction fondamentalement conservatrice de la réforme au Maroc est encore illustrée par la capacité d'intégration et de contrôle du *Makhzen* en tant qu'institution et machine à mobiliser son savoir-faire sur les hommes<sup>530</sup>. Petit à petit, le Palais est arrivé à intégrer dans son champ politique l'opposition traditionnelle (Koutla, formée de l'Istiqlal et de l'USFP), les « gauchistes » qui avaient subi une impitoyable répression dans les années 1970 et 1980, puis les islamistes. Ce processus d'ouverture et de modernisation politique a été activement mené par le pouvoir central. L'illustre aujourd'hui le rôle croissant des « gauchistes » dans la lutte contre la corruption, dans la modernisation des modes de gestion, dans la technocratisation des décisions économiques et de leur mise en oeuvre<sup>531</sup>. Mais ces transformations ont été très largement contrôlées par le *Makhzen* : en dépit des positions personnelles des uns et des autres, le politique est « désamorcé<sup>532</sup> » ; ne reste que des compétences au service du pouvoir central et un affinement des mécanismes de cooptation, des dispositifs de maîtrise politique et économique, des technologies de domination et d'inclusion.

Aujourd'hui, le monarque est le champion de la réforme, mais de cette réforme bien spécifique. C'est le *Makhzen* qui impulse, légitime et conduit les réformes et qui, par conséquent, lui donne ses contours et en limite la portée. Les réformes institutionnelles ont été nombreuses : création d'un Conseil consultatif des droits de l'homme (avril 1990), de tribunaux administratifs (septembre 1993), du Conseil constitutionnel (février 1994), du Conseil consultatif pour le suivi du dialogue social (novembre 1994), de la Commission nationale du suivi des élections (1997), d'une seconde chambre... Toutes ces réformes ont été le fait d'un accord entre les partis politiques, y compris les partis alors d'opposition, et le Palais, ce dernier étant arrivé à modeler les termes du consensus. La volonté de changements

<sup>530</sup> M. Tozy, *Monarchie et islam politique au Maroc*, op.cit

<sup>531</sup> Entretiens, Casablanca et Rabat, mai et octobre 2006.

<sup>532</sup> M. Tozy, « Les enjeux de pouvoir dans les 'champs politiques désamorcés' au Maroc », art.cité.

est réelle, mais le *Makhzen* continue à les orienter, à leur donner leur forme, dans le respect des étiquettes, et à leur donner leur signification. L'appréciation de ces réformes doit nécessairement être nuancé : la logique formelle, nouvelle, arrive incontestablement à générer de nouveaux comportements, bien que le moteur de ces innovations politiques demeure la préservation du système et la monopolisation de la production de la norme par le pouvoir central. Les travaux de l'Instance Equité et réconciliation (IER) ou du Rapport sur le Développement Humain relèvent de la même logique.

Sur le plan économique, la libéralisation, la signature de l'accord de libre-échange avec l'Europe, les négociations de l'OMC, les privatisations, les réformes des télécommunications... sont réalisées par des hommes de confiance du roi. Les réformes ne réussissent que si elles reçoivent l'aval et le soutien du Palais, ce qui revient à dire qu'elles ne sont effectives que si elles le renforcent<sup>533</sup>. Il est d'ailleurs assez révélateur de voir que les réformes économiques concernent avant tout des secteurs où les intérêts personnels de la famille royale sont présents. Ainsi, la réforme du secteur bancaire a donné lieu à la constitution du plus gros groupe bancaire Attijariwafabank dirigé par l'ONA et la SNI, dont on sait que l'actionnaire principal est la famille royale, depuis que Hassan II a acheté les parts de Paribas en 1980<sup>534</sup>. L'impression domine que le Palais, par ses obligations publiques (CDG, Banques populaires) et par ses intérêts privés (Attijariwafabank) contrôle la majorité des finances privées du pays.

Le terme arabe *islah*, que l'on traduit habituellement par réforme, signifie en réalité la réparation. Autrement dit, c'est une posture de restauration, de « remise en forme<sup>535</sup> ». On comprend mieux la signification politique des réformes au Maroc : le système politique est profondément conservateur en ce sens qu'il ne procède pas par rejet mais bien plutôt par accumulation. Contrairement à la Tunisie, la réforme, le réformisme ne constitue pas le mythe central du régime marocain, notamment parce le système, même s'il peut cacher des transformations tout autant si ce n'est plus importantes que celles promues en Tunisie, repose sur ce conservatisme qui devient le discours consensuel.

<sup>533</sup> B. Hibou, « Les enjeux de l'ouverture au Maroc ... », art.cité et B. Hibou et M. Tozy, « De la friture sur les lignes... », art.cité.

<sup>534</sup> Pour le passé, R. Leveau, *Le Fellah marocain...*, op.cit., pp. 255-260 et D. Rivet, *Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation*, op.cit. Pour le présent, presse marocaine et entretiens, Casablanca, mai et octobre 2006.

<sup>535</sup> M. de Certeau, *Le lieu de l'autre. Histoire religieuse et mystique*, Paris, Hautes Etudes, Gallimard et Le Seuil, 2005.



## **Administration et exercice autoritaire du pouvoir**

Le dédoublement des institutions de pouvoir et la permanence de l'idéologie de la tradition furent tous deux concomitants d'un double processus entamé par le Protectorat et poursuivi à l'indépendance : la bureaucratisation de l'exercice gouvernemental et la confusion des pouvoirs. A partir de 1912, les autorités coloniales mirent en effet en place un système administratif en partie calqué sur celui de la métropole. Cependant, les pratiques politiques furent celles caractéristiques de la colonisation, emprunts d'arbitraire, de violence et surtout de concentration des pouvoirs.

### ***Un processus lent mais profond de bureaucratisation***

En dépit des critiques virulentes que Lyautey faisait de ce « mal français » qu'était l'« âme bureaucratique » de ses compatriotes, le discours colonial au Maroc, y compris sous le « règne » du Maréchal, fut un discours étatiste et administratif. Le pays était certainement le fief de l'armée en Afrique du Nord, mais l'administration n'en était pas moins au cœur du dispositif colonial, y compris sur des questions et des considérations économiques<sup>536</sup>. Dans tout le pays, les contrôleurs civils étaient les relais indispensables de la Résidence, et les réformes auxquelles la France s'était engagée nécessitaient la présence d'un nombre important de fonctionnaires. Leur nombre ne cessa d'ailleurs d'augmenter jusqu'à la fin du Protectorat, passant de 1.569 en 1914 à 6.731 en 1925, 17.842 en 1935 et 25.000 en 1955<sup>537</sup>. Ils furent les témoins d'une greffe qui, malgré le principe de préservation des institutions traditionnelles, s'opéra facilement. Elle prit d'autant plus aisément que l'instauration d'une administration professionnelle répondait à une aspiration déjà ancienne de l'élite marocaine, qui avait émergé des craintes de voir le pays perdre sa souveraineté et céder aux coups répétés des appétits impérialistes. Face aux pressions étrangères, certains demandaient la modernisation du *Makhzen*. Pour la première fois à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, un embryon d'administration makhzénienne naquit ainsi<sup>538</sup> : après la guerre de Tétouan (1856-1860), un service de collecte des taxes d'entrée dans les grandes villes et un ministère (viziriat) des Finances furent créés tandis que les activités du Trésor royal se développèrent. Cependant, l'incapacité à imposer des sanctions, le manque d'organisation, le système généralisé des

<sup>536</sup> A. Ben Mlih, *Structures politiques du Maroc colonial...*, *op.cit.*

<sup>537</sup> D. Rivet, *Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation*, *op.cit.*, p. 224.

<sup>538</sup> A. Laroui, *Les Origines sociales et culturelles...*, *op.cit.*, pp. 90-91; E. Burke III, *Prelude to Protectorate in Morocco...*, *op.cit.*

protections, l'ampleur des abus et l'impunité systématique des puissants entraînent très rapidement la désuétude de ces nouvelles institutions. Au tout début du siècle, on tenta à nouveau de mettre en œuvre d'autres réformes inspirées des Tanzimat, mais dès 1904 leur échec était avéré.

Ce désir de modernisation du Makhzen fut ensuite stimulé par les interventions et les ingérences des Européens : dès 1904, l'administration du contrôle de la dette constitua un embryon d'administration française au Maroc ; Paribas devint à cette époque la Banque d'Etat du Maroc, tandis que les Français instituaient une direction chérifienne des travaux publics, pour favoriser leurs milieux financiers et entrepreneuriaux et concrétiser leur mainmise grandissante sur le pays<sup>539</sup>. Face à ces pressions, l'élite modernisatrice échoua à transformer le *Makhzen* en un appareil bureaucratique et à implanter de nouvelles modalités de travail en son sein. Cependant, cette volonté d'édifier un Etat moderne, d'isoler le politique du religieux, d'améliorer les méthodes d'intervention dans la société, existait incontestablement à la veille de la colonisation. Le Protectorat sut séduire une partie de ces réformateurs qui jouèrent un rôle important d'intermédiation pour la Résidence dans son action de rationalisation des procédures et d'amélioration du fonctionnement interne du Palais<sup>540</sup>. Après une période d'attentisme et de réticence, l'élite et la bourgeoisie marocaines répondirent en effet positivement aux demandes des autorités coloniales et dès 1914 ils commencèrent à servir le *Makhzen* et certains d'entre eux contribuèrent à sa rénovation.

La bureaucratisation opéra par deux voies simultanées. D'une part, les autorités coloniales instaurèrent au Maroc une administration moderne sur le modèle français : dès 1912, un Bulletin officiel fut publié régulièrement en français selon la tradition administrative de la métropole et un processus de codification systématique se mit en place, avec l'introduction, sans beaucoup d'adaptation, des différents codes français<sup>541</sup>. En dépit de la doctrine du contrôle et de l'administration indirecte, de la volonté de respecter les institutions traditionnelles et de collaborer avec les notables, notamment avec les caïds, la politique centralisatrice française s'imposa dès l'administration Lyautey et elle accompagna la multiplication des agents coloniaux. C'est dans ce contexte que Daniel Rivet parle de

<sup>539</sup> D. Rivet, *Lyautey et l'institution du Protectorat français au Maroc...*, *op.cit.*, tome 1, pp. 51 et suiv. A propos du contrôle de la dette, Rivet parle d'un « Etat dans l'Etat marocain », p. 52.

<sup>540</sup> D. Rivet, *Lyautey et l'institution du Protectorat français au Maroc...*, *op.cit.*

<sup>541</sup> A. Ben Mlih, *Structures politiques du Maroc colonial...*, *op.cit.* ; D. Rivet, *Lyautey et l'institution du Protectorat français au Maroc...*, *op.cit.*

« dégénérescence bureaucratique<sup>542</sup> ». On assista rapidement à une prolifération de législations et à une montée de l'interventionnisme sous l'œil du Résident général qui dénommait l'administration centralisée, « mon usine<sup>543</sup> ».

D'autre part, les autorités coloniales ne négligèrent pas le *Makhzen*. Le travail, précédemment analysé, de rehaussement du prestige du Sultan et de son Palais fut également réalisé par l'introduction de la rationalité administrative dans l'appareil chérifien<sup>544</sup>. La re-traditionalisation du *Makhzen* n'empêcha pas sa modernisation matérielle et, surtout bureaucratique. Alors que le système traditionnel fonctionnait selon une interprétation du droit public musulman qui variait dans le temps, en fonction de la tradition politique et surtout des rapports de force au sein de la société marocaine, le Protectorat amena le « vieux Maroc » à être lui aussi gouverné par des textes. Ces derniers étaient certes issus des usages en vigueur, mais le travail de construction mémorielle du passé privilégia ce qui, dans les conceptions makhzénienne du pouvoir, pouvait être compatible avec celles des autorités coloniales. Tout comme l'administration coloniale, le *Makhzen* bénéficia en outre de la politique centralisatrice et militaire menée par les autorités françaises au détriment des autres centres d'autorité, à commencer par les ulémas<sup>545</sup>.

À travers ce double processus, l'Etat commença à investir la société marocaine comme il ne l'avait jamais fait auparavant. Cette pénétration n'opéra pas de façon segmentée, avec d'un côté une modalité administrative coloniale et, de l'autre, une modalité makhzénienne. Dès cette époque, l'Etat fonctionna simultanément selon ces deux registres d'intervention et de légitimation, parfois de façon concurrente, mais le plus souvent de concert<sup>546</sup>. La médiation du *Makhzen* et des notables locaux fut indispensable à la bureaucratie coloniale pour qu'elle administre efficacement la population marocaine. Les autorités coloniales bénéficièrent de la légitimité des structures marocaines traditionnelles tout en s'appuyant en outre sur une approche scientifique et militaire du pays. Les uns et les autres se renforçaient mutuellement pour pénétrer la société. Ce processus fut coercitif et militaire on le sait, mais il s'exprima aussi à travers une « politique des prestations<sup>547</sup> » qui n'était pas seulement un alibi destiné à

<sup>542</sup> D. Rivet, *Lyautey et l'institution du Protectorat français au Maroc...*, *op.cit.*, tome 1, p. 225.

<sup>543</sup> Cité par D. Rivet, *Lyautey et l'institution du Protectorat français au Maroc...*, *op.cit.* et par A. Ben Mlih, *Structures politiques du Maroc colonial...*, *op.cit.*

<sup>544</sup> A. Ben Mlih, *Structures politiques du Maroc colonial...*, *op.cit.*, pp. 223 et suiv.

<sup>545</sup> D. Rivet, *Lyautey et l'institution du Protectorat français au Maroc...*, *op.cit.*, tome 2, pp. 139 et suiv.

<sup>546</sup> A. Ben Mlih, *Structures politiques du Maroc colonial...*, *op.cit.*

<sup>547</sup> *Ibid.*, p. 262

endormir la population. Cette politique se concrétisa par une politique de bas prix pour le thé et le sucre, par l'édification des hôpitaux et la présence de médecins, par la construction de routes et de lignes de chemin de fer, par le renforcement des souks...<sup>548</sup> Ainsi prit forme le rôle économique de l'administration coloniale, qui se renforça après la Seconde Guerre mondiale grâce aux politiques de subvention de la Métropole et à l'utilisation, dans les Protectorats, d'une partie du Plan Marshall<sup>549</sup>. Elle prit alors la forme de véritables politiques sociales qui eurent des effets, notamment dans le développement du nationalisme<sup>550</sup>. Dès cette époque, l'Etat marocain devint un Etat entrepreneur avec sa contribution au développement du capitalisme (alors colonial, mais bientôt national) et son rôle croissant dans le développement, notamment à partir des entreprises publiques à l'instar de l'OCP.

Le mouvement nationaliste ne remit jamais en cause ces nouvelles structures administratives et l'efficacité économique et sociale de l'Etat colonial<sup>551</sup>. Au contraire, les partis politiques et les dirigeants nationalistes, tout comme le Palais, considérèrent l'administration moderne comme un instrument positif à utiliser à leur profit. Ils combattirent sa nature étrangère, sa contribution à la domination coloniale, mais pas ses modalités d'exercice, ni ses technologies de pouvoir. Aussi, à l'indépendance, cette bureaucratisation ne fut-elle jamais remise en cause. Bien au contraire, elle fut alimentée par un processus multiple. Il y eut, d'abord, un gonflement du nombre de fonctionnaires, parce qu'il fallait gérer directement le pays, mais aussi parce que la fonction publique joua, ici comme ailleurs, un rôle d'intégration, d'une part, des nationalistes pour les remercier de leur effort dans la lutte nationale et, de l'autre, de cette partie de l'élite qui avait été formée sous le Protectorat mais n'avait pu faire usage de ses savoirs et de ses compétences du fait de la primauté accordée systématiquement aux fonctionnaires français<sup>552</sup>. Cependant à l'indépendance, une partie des techniciens du Protectorat demeura au Maroc, et joua entre les deux périodes un rôle important de passation des pouvoirs, des techniques administratives et des méthodes de travail. La présence administrative française resta forte, y compris dans des fonctions régaliennes comme la justice, jusqu'en 1974, date à laquelle la politique de marocanisation fut officiellement décrétée. Dès l'indépendance, l'armée qui était commandée par le futur Hassan II intégra aussi une partie des anciens combattants ; elle connut la même continuité

<sup>548</sup> D. Rivet, *Lyautey et l'institution du Protectorat français au Maroc...*, op.cit. ; A. Ben Mlih, *Structures politiques du Maroc colonial...*, op.cit. ; A. Hammoudi, *Master and Disciple...*, op.cit.

<sup>549</sup> D. Rivet, *Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation*, op.cit., p. 257 et suiv.

<sup>550</sup> D. Rivet, *Le Maroc de Lyautey à Mohamed V...*, op.cit.

<sup>551</sup> A. Hammoudi, *Master and Disciple...*, op.cit.

<sup>552</sup> P. Vermeren, *La Formation des élites marocaines et tunisiennes...*, op.cit.

administrative, les Forces Armées Royales (FAR) étant dirigées par d'anciens officiers marocains issus de l'armée coloniale, bénéficiant d'une coopération matérielle avec la France ainsi que de la formation de ses cadres dans l'ancienne métropole et de la présence de cadres français au Maroc<sup>553</sup>.

Cet investissement de l'appareil administratif colonial par les Marocains indépendants ne se réalisa pas seulement dans les services centralisés de l'Etat. Dans les régions aussi ce processus eut lieu et à l'indépendance, les nouveaux caïds par exemple reprirent à leur compte les symboles de l'autorité bureaucratique des contrôleurs civils<sup>554</sup>. Ensuite, l'administration marocaine étendit son champ de compétence dans l'économie, en créant de nouvelles entreprises publiques, de nouveaux offices et surtout de nouvelles modalités d'intervention dans une économie qui restait globalement privée et largement dominée par les intérêts étrangers. Ce processus s'amplifia avec la marocanisation de 1974, qui certes se fit à l'avantage de privés marocains, mais qui fut cependant une politique largement orientée par les pouvoirs publics. Ces derniers entendaient ainsi affirmer leur capacité d'intervention et d'influence dans l'intégration de la population du royaume<sup>555</sup>.

Enfin, l'histoire récente du Maroc contemporain est celle de la consolidation de l'édifice national par Hassan II, en s'appuyant sur l'administration héritée du Protectorat<sup>556</sup>. En dépit de l'existence d'instances royales et de structures technocratiques adossées au Palais, dont j'ai précédemment souligné le rôle central, et de la stratégie de décrédibilisation du gouvernement et de l'administration, c'est bien cette dernière qui gère le pays au quotidien. Le ministère de l'Intérieur et ses services ont « tenu » le pays pendant les années de plomb et jusqu'au milieu des années 1990, et ce sont encore eux qui mettent aujourd'hui en avant le « nouveau concept d'autorité » censé caractériser la libéralisation des relations entre gouvernants et gouvernés. Sur le plan économique, les politiques de subventions et de compensations, les nombreuses aides à l'industrialisation, le soutien systématique à

<sup>553</sup> D. Rivet, *Lyautéy et l'institution du Protectorat français au Maroc...*, *op.cit.* ; Sa Majesté Mohammed V, *Le Maroc à l'heure de l'indépendance*, *op.cit.* ; R. Gruner, *Du Maroc traditionnel au Maroc moderne...*, *op.cit.*

<sup>554</sup> R. Leveau, *Le Fellah marocain...*, *op.cit.* Voir aussi R. Gruner, *Du Maroc traditionnel au Maroc moderne...*, *op.cit.* Dans ce livre, un contrôleur civil raconte que, quelques années après son départ, il va visiter en famille le Maroc et son ancien poste. Il est reçu par le nouveau caïd qui le reconnaît, et lui montre son ancien bureau qu'il occupe : il a délaissé celui anciennement détenu par le caïd de l'époque, parce qu'il ne convenait décidément pas aux tâches dévolues aux nouveaux caïds.

<sup>555</sup> N. El Aoufi, *La Marocanisation*, Casablanca, Editions Toubkal, 1990 ; R. Leveau, *Le Fellah marocain...*, *op.cit.*

<sup>556</sup> Voir la plupart des articles de D. Basri, A. Belhaj, M.J. Essaid, A. Laroui, A. Osman et M. Rousset (dir.), *Edification d'un Etat moderne. Le Maroc sous Hassan II*, Paris, Albin Michel, 1986.

l'agriculture, la politique des grands barrages, les droits de douane et les dérogations ont toujours été géré par l'administration, comme dans n'importe quel pays<sup>557</sup>. Aujourd'hui, c'est encore elle qui met en œuvre les politiques sociales, y compris celles définies par les instances nommées par le Palais, les politiques de libéralisation et de privatisation, même si l'orientation a été décidée par le roi lui-même, les nouvelles modalités de la régulation et du contrôle<sup>558</sup>. La dimension bureaucratique est indispensable à l'effectivité des politiques publiques, à commencer par celles conçues par le Palais.

### *Une confusion des pouvoirs...*

Ce processus de bureaucratisation s'accompagne et sert un processus politique de concentration du pouvoir, notamment par abolition des frontières entre pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Du temps du Protectorat comme après l'indépendance, cette confusion des pouvoirs se fait au nom du respect des traditions marocaines, traditions dont on a vu qu'elles étaient largement réinventées.

Au cœur de l'exercice colonial du pouvoir, l'administration imposait son autorité sans contrepoids ni garde-fous. Elle eut donc tendance à promouvoir un exercice autoritaire du pouvoir, en toute logique, pour ainsi dire, tant il est vrai que l'appareil bureaucratique fonctionne comme cet « habitacle de la servitude » dont parlait Max Weber et s'avère une « structure de domination incomparable »<sup>559</sup>. Les contrôleurs civils prirent en charge la supervision de l'administration chérifienne, mais ils exercèrent également leur pouvoir sur l'ensemble de la population, grâce à la collaboration qu'ils avaient rapidement établie avec les chefs indigènes. Le leitmotiv de Lyautey on l'a vu, le slogan qu'il ne cessait de répéter aux jeunes auxiliaires qui venaient le seconder était que le l'administration directe devait à tout prix être évitée et que le Protectorat se devait de ne faire que du contrôle<sup>560</sup>. Il me semble qu'il faut prendre au sérieux, et littéralement, ce mot de contrôle. Il ne s'agissait pas seulement

<sup>557</sup> A. Berrada et M. Saïd Saadi, « Le grand capital privé marocain » in J.C. Santucci (dir.), *Le Maroc actuel...*, *op.cit.* ; J.J. Pérennès, « Le Maroc à portée du million d'hectares irrigués », *Monde arabe, Maghreb- Machrek*, n°137, juillet-septembre 1992, pp. 25-42 ; S. Tangeaoui, *Les Entrepreneurs marocains. Pouvoir, société et modernité*, Paris, Karthala, 1993.

<sup>558</sup> B. Hibou, « Les enjeux de l'ouverture au Maroc... », art.cité ; M. Catusse, *L'entrée en politique des entrepreneurs au Maroc...*, *op.cit.*

<sup>559</sup> M. Weber, « Parlement et gouvernement dans l'Allemagne réorganisée. Contribution à la critique politique du corps des fonctionnaires et du système des partis » in *Œuvres politiques (1895-1919)*, Paris, Albin Michel, Bibliothèque Idées, 2004, p. 336.

<sup>560</sup> Tous les livres sur le Maroc rappellent ce principe de base. Pour un témoignage de contrôleurs civils en exercice au Maroc, R. Gruner, *Du Maroc traditionnel au Maroc moderne...*, *op.cit.*



d'encadrer les dirigeants marocains pour qu'ils collaborent à la politique coloniale, ou du moins qu'ils ne la contrecarrent pas par des initiatives propres. Le contrôle devait aussi se comprendre en termes de surveillance, de quadrillage et de contrôle des mouvements de population, ce qui était tout à fait nouveau dans l'exercice du pouvoir au Maroc<sup>561</sup>.

Dans le système chérifien en effet, le *Makhzen* n'exerçait pas son pouvoir par un contrôle direct de la population et du territoire. La modalité de gouvernement makhzénien, dissonante par rapport au modèle d'interventionnisme centralisé et permanent caractéristique de la vision politique européenne des 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles, était caractérisée par la discontinuité de l'exercice du pouvoir. La distinction *bled al Makzen* (espaces de soumission reconnaissant l'autorité de l'Etat) et *bled al Siba* (espaces de dissidence ne reconnaissant que l'autorité religieuse du Sultan) avait été largement inventée, dans sa conceptualisation, par les autorités et les savants coloniaux. Les travaux d'historiens ont montré que les frontières entre ces deux espaces étaient fluides et instables, et que dans les espaces de dissidence, la présence de l'Etat, pour être irrégulière et souvent invisible, n'en était pas moins réelle, apparaissant de temps à autre par l'allégeance, par la négociation ou par la violence<sup>562</sup>. Le souverain chérifien était incapable de contrôler l'ensemble du territoire, et exerçait son autorité par la division et l'arbitrage, par la négociation plus que par la violence, par la confrontation permanente avec les grands personnages locaux et par la ruse, dans le domaine politique comme dans celui des activités économiques<sup>563</sup>. La colonisation apporta tout d'abord une nouvelle façon de penser, de nouvelles techniques et des moyens ensuite. L'organisation administrative du Protectorat rendit possible le contrôle permanent. Sans collaboration des élites indigènes cependant, l'administration coloniale seule n'aurait pu atteindre cet objectif ambitieux. Le travail conjoint des services coloniaux et du système chérifien (*Makhzen*, caïds, notables locaux, zaouias) permit que la population fût surveillée et le pays quadrillé.

<sup>561</sup> A. Ben Mlih, *Structures politiques du Maroc colonial...*, *op.cit.*

<sup>562</sup> J. Brigon, A. Amine, B. Boutaleb, G. Martinet et B. Rosenberger, *Histoire du Maroc*, Paris, Hatier, 1976 ; J. Ganiage, « North Africa » in R. Olivier and G.N. Sanderson (eds.), *The Cambridge History of Africa*, vol. 6 (1870-1905), Cambridge University Press, 1985 ; C. Geertz, *Savoir local, savoir global: les lieux du savoir*, Paris, PUF, 1986 (édition anglaise, 1983).

<sup>563</sup> P. Guillen, *Les emprunts marocains, 19102-1904*, Paris, Editions Richelieu, sans date ; M. El Mansour, *Morocco in the Reign of Mowlay Sulayman*, Middle East and North African Studies Press, 1990 ; F. Zaïm, *Le Maroc et son espace méditerranéen: histoire économique et sociale*, Rabat, Confluences, 1990 ; D. Schroeter, *Merchants of Essaouira. Urban Society and Imperialism in Southwestern Morocco, 1844-1886*, Cambridge University Press, 1988 ; E. Gellner, *Muslim Society*, Cambridge University Press, 1981 qui parle de sultan "arrangeur".



La concentration du pouvoir opéra par un second mécanisme : l'invention, par les autorités coloniales validée par les élites susceptibles d'en bénéficier, du mythe de la nature autoritaire du pouvoir traditionnel. Dans le système chérifien pourtant, bien qu'il fût l'élément central du système politique et social, le Sultan détenait des pouvoirs limités. Le Protectorat mit en place, au Maroc comme dans les autres espaces de colonisation, une rhétorique bien huilée sur le besoin de maître pour les populations autochtones, et l'idéal du pouvoir fort<sup>564</sup>. Jules Ferry exprimait bien les éléments de ce mythe lorsqu'il disait que dans le monde oriental « on méprise le maître qui se laisse discuter. Les Musulmans n'ont pas la notion du mandat politique, de l'autorité contractuelle, du pouvoir limité, mais ils ont au plus haut degré, l'instinct, le besoin, l'idéal du pouvoir fort et du pouvoir juste<sup>565</sup> ». Le discours colonial général qui avait cours en métropole était ensuite adapté aux situations de chacun des territoires colonisés. Au Maroc, le Protectorat réinterpréta les institutions de l'Ancien Régime dans un sens autoritaire<sup>566</sup>. Les anciens caïds furent redéfinis comme des chefs autonomes aux pouvoirs absolus sur la population. Les pouvoirs antérieurement détenus par le village et par les assemblées locales (*jma'a*) furent réorientés et concentrés dans les mains des chefs<sup>567</sup>. Ce processus de concentration, antérieur à la colonisation, fut toutefois institutionnalisé et renforcé par le Protectorat. Il opéra également dans le domaine économique<sup>568</sup>. Sous couvert de conservatisme et de traditionalisation, le Protectorat cautionna et même consolida les abus antérieurs, comme ce fut le cas de la région de Marrakech et des exactions tristement célèbres du Glaoui<sup>569</sup>. Malgré la suppression de certains abus, les autorités coloniales oeuvrèrent globalement selon un principe classique et rôdé : « tenir les Marocains par leurs travers et caresser leurs vices<sup>570</sup> ». Là encore, le processus de réinvention coloniale des catégories chérifiennes passa par les rouages de la bureaucratie de l'Etat colonial<sup>571</sup>. La transformation des relations de pouvoir et l'intensification des objectifs de surveillance, de quadrillage et de disciplinarisation ne purent se réaliser et devenir effectives qu'à travers le développement des infrastructures routières, le fonctionnement des services administratifs du contrôle civil, l'instauration d'institutions tels que la prison, la police, l'armée...

<sup>564</sup> A. Ben Mlih, *Structures politiques du Maroc colonial...*, *op.cit.*

<sup>565</sup> J. Ferry, cité par A. Ben Mlih, *Structures politiques du Maroc colonial...*, *op.cit.*, p. 306.

<sup>566</sup> A. Hammoudi, "The reinvention of Dar al-mulk...", art.cité, pp. 164 et suiv.

<sup>567</sup> A. Laroui, *Esquisses historiques*, *op.cit.*

<sup>568</sup> J.L. Miège, *Le Maroc et l'Europe, 1830-1894*, Paris, PUF, 1961-1964, 4 tomes ; D. Rivet, *Lyautey et l'institution du Protectorat français au Maroc...*, *op.cit.*

<sup>569</sup> P. Pascon, *Le Haouz de Marrakech*, Paris, Maisonneuve Larose, 1978 ; C.A. Julien, *Histoire de l'Afrique du Nord*, *op.cit.* ; D. Rivet, *Lyautey et l'institution du Protectorat français au Maroc...*, *op.cit.*, tome 2.

<sup>570</sup> D. Rivet, *Lyautey et l'institution du Protectorat français au Maroc...*, *op.cit.*, tome 2, p.130.

<sup>571</sup> J. Berque, *Le Maghreb entre deux guerres*, *op.cit.* ; A. Hammoudi, *Master and Disciple...*, *op.cit.*

Du côté du *Makhzen*, toute une série de mesures restrictives aboutit à la concentration des pouvoirs : action par décret établi au nom du Sultan et non par loi, limitation du pouvoir des communes, absence de mécanismes de contrôle, notamment du Parlement, alliance avec les élites citadines, monopolisation du pouvoir juridictionnel et politique par le Sultan, sacralisation de sa personne, officiellement reconnu comme descendant du prophète<sup>572</sup>. Légalement, le Sultan fut considéré par la France comme un « souverain absolu » et le régime du Maroc comme un « absolutisme » dans lequel « il n'y a pas d'Assemblée représentative<sup>573</sup> ».

Du côté de la Résidence, la concentration s'effectua par un processus d'abolition de la distinction entre pouvoir exécutif et pouvoir législatif<sup>574</sup>. Ce principe fut consacré dès 1912, et le décret du 11 juin, qui explicitait les modalités d'action de la France au Maroc, stipulait ainsi, dans son article 2, que « le Commissaire Résident Général est le dépositaire de tous les pouvoirs de la République dans l'Empire chérifien » : il approuvait et promulguait les décrets censés être rendus par le Sultan, il dirigeait les services administratifs, il commandait l'armée... On sait par ailleurs que les principes politiques des colonies ne procédèrent pas par simple transposition des règles de la République. Dans les pays sous domination, on estimait alors que les principes les plus élémentaires – à commencer par la séparation des pouvoirs et la participation démocratique – ne pouvaient être appliqués en raison des mœurs politiques des populations indigènes. Jules Ferry rappelait ainsi que « le régime représentatif, la séparation des pouvoirs, la Déclaration des Droits de l'Homme et les constitutions sont là-bas des formules vides de sens<sup>575</sup> ». Lyautey alla plus loin encore en refusant la participation politique des Français du Maroc, au motif que l'œuvre de restauration de l'Etat chérifien et le rétablissement de l'ordre dans ce pays nécessitaient que l'on se dégageât des contingences électorales ; surtout, il fallait, selon lui, défendre les « autochtones » et respecter « le caractère hiérarchique de leurs institutions<sup>576</sup> ».

<sup>572</sup> M. Tozy, *Monarchie et islam politique au Maroc*, op.cit.

<sup>573</sup> Tous ces termes sont ceux du décret du 11 juin 1912.

<sup>574</sup> M. Knight, « French Colonial Policy – The Decline of 'association' », *The Journal of Modern History*, tome 5, n° 2, June 1933.

<sup>575</sup> J. Ferry, cité par A. Ben Mlih, *Structures politiques du Maroc colonial...*, op.cit., p. 202.

<sup>576</sup> Expressions de Lyautey, citées par P. Rabinow, *Une France si moderne...*, op.cit., p. 453.

*... qui se renforce depuis l'indépendance*

Ces relectures ont ouvert la voie à une conception califale du politique qui, *in fine*, normalise et légitime la confusion des pouvoirs. C'est ce principe, directement issu des modes de gouvernement coloniaux, qui sera progressivement renforcé et défini comme l'essence même de son pouvoir par Hassan II à partir de 1961. Le processus de constitutionnalisation de la monarchie chérifienne est ambigu : contrairement à la conception soutenue par Mohamed V et aux promesses qu'il avait faites d'une monarchie constitutionnelle, Hassan II conçut la Constitution de façon que le pouvoir ne soit jamais remis aux mains d'assemblées élues<sup>577</sup>. Jusqu'à ce jour, toutes les révisions constitutionnelles sont allées dans le même sens, celui de la pérennité du système et d'une monopolisation des normes et de la fonction doctrinale par le monarque. L'absence de séparation des pouvoirs est le rouage essentiel qui permet de comprendre l'absence de toute limitation des pouvoirs du roi<sup>578</sup>.

Dans l'ancien régime, le *Makhzen* ne provoquait pas la peur ; la règle était plutôt la défiance généralisée, voire l'opposition affichée à un pouvoir qui avait montré sa faiblesse face aux pressions étrangères et qui connaissait un processus de délitement du fait des politiques impérialistes, du système des protections, de l'endettement de l'Etat et des accords conclus avec les puissances européennes<sup>579</sup>. Le travail de re-traditionalisation, entamé par le Protectorat et poursuivi par Hassan II a provoqué une modification des sentiments de la monarchie et de son appréhension. Alors qu'il était recherché ou évité, le pouvoir fait désormais peur<sup>580</sup>. L'affirmation et l'institutionnalisation du lien direct entre le monarque, le prophète et Dieu ont précisément pour but de montrer que le pouvoir ne connaît aucune limitation. Ce qui a clairement été compris par l'ensemble de la population. Désormais, la *bay'a* (allégeance) ne revêt plus le caractère central qu'elle avait avant la colonisation, et elle a changé de sens : elle ne formalise plus le contrat entre le roi et son peuple, et il ne s'agit plus de légitimité contractuelle. Aujourd'hui, elle exprime l'hégémonie d'un monarque qui édicte seul les normes. L'idée d'un absolutisme califal est donc directement issue de la concaténation des événements historiques récents, le Protectorat ayant offert les bases à une interprétation totalitaire du pouvoir à l'indépendance. Il implique tout à la fois la disparition

<sup>577</sup> A. Laroui, *Le Maroc et Hassan II...*, *op.cit.*, chapitre 3.

<sup>578</sup> M. Tozy, *Monarchie et islam politique au Maroc*, *op.cit.*

<sup>579</sup> A. Laroui, *Histoire du Maghreb...*, *op.cit.* ; E. Burke III, *Prelude to Protectorate in Morocco...*, *op.cit.* ; J.L. Miège, *Le Maroc et l'Europe...*, *op.cit.* ; C.A. Julien, *Histoire de l'Afrique du Nord*, *op.cit.*

<sup>580</sup> M. Tozy, « Le Roi Commandeur des croyants », art.cité et « Les enjeux de pouvoir dans les 'champs politiques désamorçés' au Maroc », art.cité.

de la pluralité des normes et de la possibilité de la négocier, au stade de sa production aussi bien qu'à celui de sa réception par la société.

Dans le système chérifien précolonial, les juges bénéficiaient d'une autonomie au moins nominale. Dans le système contemporain, il n'y a autonomie des juges ni pour leur nomination, ni dans la gestion de leur carrière. Les jugements étant désormais rendus au nom du Sultan, les juges et les ulémas ont perdu le monopole d'ajustement de la norme. Ils ont été remplacés par le Sultan, ou plus précisément par des intermédiaires, des négociateurs directement liés aux intérêts politiques du Sultan, et non plus, comme par le passé, à des intérêts sociaux et fragmentés. La disparition de l'autonomie des juges et de la pluralité des intérêts à défendre résulte précisément du processus, évoqué précédemment à propos du Protectorat, de réinvention de la tradition politique, avec l'instauration du califat et sa contribution à la monopolisation de la norme par le Sultan. Le régime politique marocain indépendant s'est réapproprié cette nouvelle configuration qui donne au Sultan simultanément les pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires. Mohamed Tozy nous le rappelle, « le calife n'est plus seulement le détenteur du pouvoir exécutif, il détient aussi le pouvoir de contrôle législatif ; davantage même, il transcende toute séparation des pouvoirs<sup>581</sup> ». Rappelons-le, cette confusion n'existait pas traditionnellement, y compris dans l'orthodoxie musulmane<sup>582</sup>.

## Conclusion

Bureaucratisation, dualisme des modes de gouvernement, conservatisme et exercice autoritaire du pouvoir : le façonnement colonial s'avère particulièrement riche et puissant au Maroc. Il l'est d'autant plus que le Protectorat y connut deux caractéristiques. D'une part, la colonisation fut particulièrement courte, elle ne dura que 44 ans ; de l'autre, son principe fondamental d'action fut le respect des « traditions » du « Vieux Maroc ». Pourtant, la rémanence historique, qui demeure forte au Maroc, ne se réfère pas seulement, contrairement aux apparences, à l'histoire marocaine du 19<sup>ème</sup> siècle ; elle intègre désormais à part entière le fait colonial.

---

<sup>581</sup> M. Tozy, *Monarchie et islam politique au Maroc*, op.cit, p. 98.

<sup>582</sup> A. Agnouche, *Contribution à l'étude des stratégies de légitimation du pouvoir...*, op.cit. ; M.Tozy, *Monarchie et islam politique au Maroc*, op.cit.ainsi que B. Hibou et M. Tozy, « Une lecture d'anthropologie politique de la corruption au Maroc... », art. cit.